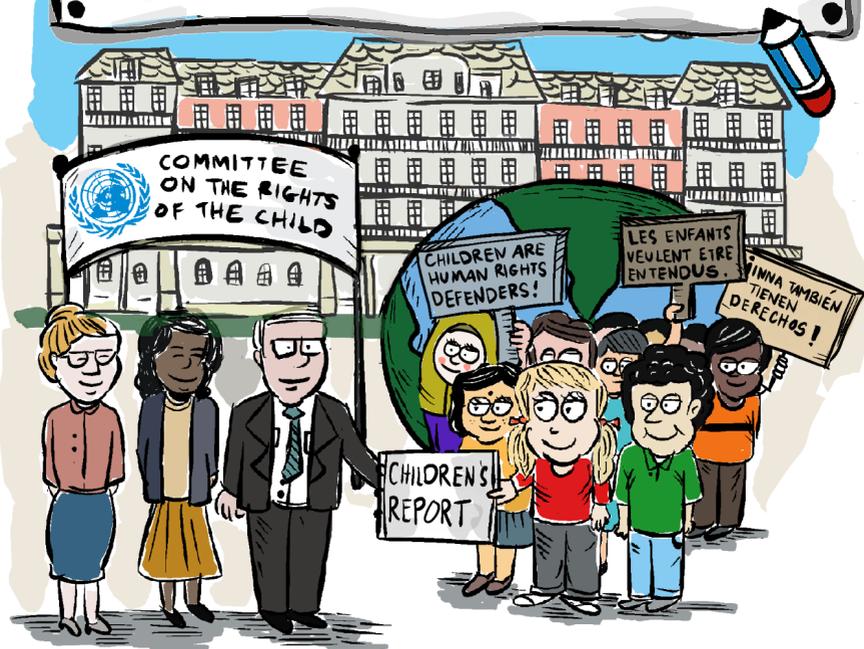
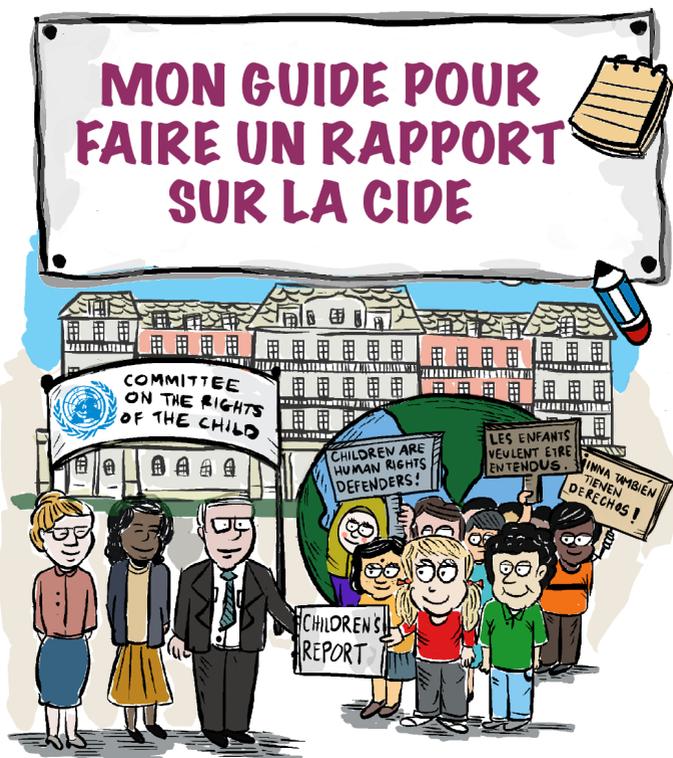


MON GUIDE POUR FAIRE UN RAPPORT SUR LA CIDE



Un guide destiné aux enfants qui souhaitent expliquer
au Comité des droits de l'enfant comment la
Convention relative aux droits de l'enfant est respectée
dans leur pays



Un guide destiné aux enfants qui souhaitent expliquer au Comité des droits de l'enfant comment la Convention relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays

MON GUIDE POUR FAIRE UN RAPPORT SUR LA CIDE - Un guide destiné aux enfants qui souhaitent expliquer au Comité des droits de l'enfant comment la Convention relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays



Pour plus d'informations et recevoir des exemplaires de cette publication :

CHILD RIGHTS CONNECT

**1, rue de Varembe
1202 Geneva Switzerland**

Tel: +41 22 552 41 30

Fax: +41 22 552 41 39

secretariat@childrightsconnect.org

www.childrightsconnect.org



Seconde édition - Document édité et mis à jour par Child Rights Connect, juin 2020

Conception, mise en page et illustrations : Shazeera Ahmad Zawawi

Auteur de la première édition : Sam Dimmock (Children's Rights Alliance for England, CRAE)

Supervision du projet : Lisa Myers (NGO Group for the Convention on the Rights of the Child)

Édition : Lisa Myers & Séverine Jacomy-Vité

Cette publication peut être utilisée en complément du document :

AVEC LES ENFANTS, POUR LES ENFANTS - Guide pour les organisations qui accompagnent des enfants dans la préparation de rapports sur la CIDE. Seconde édition, Child Rights Connect 2020.

© 2020 Child Rights Connect

Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être librement cité, reproduit ou traduit sous réserve d'indication de la source.

Les versions officielles de ce guide ont été produites par Child Rights Connect en français, anglais et espagnol.



CE GUIDE DE POCHE APPARTIENT À :

Prénom:

Nom de famille:

Adresse:

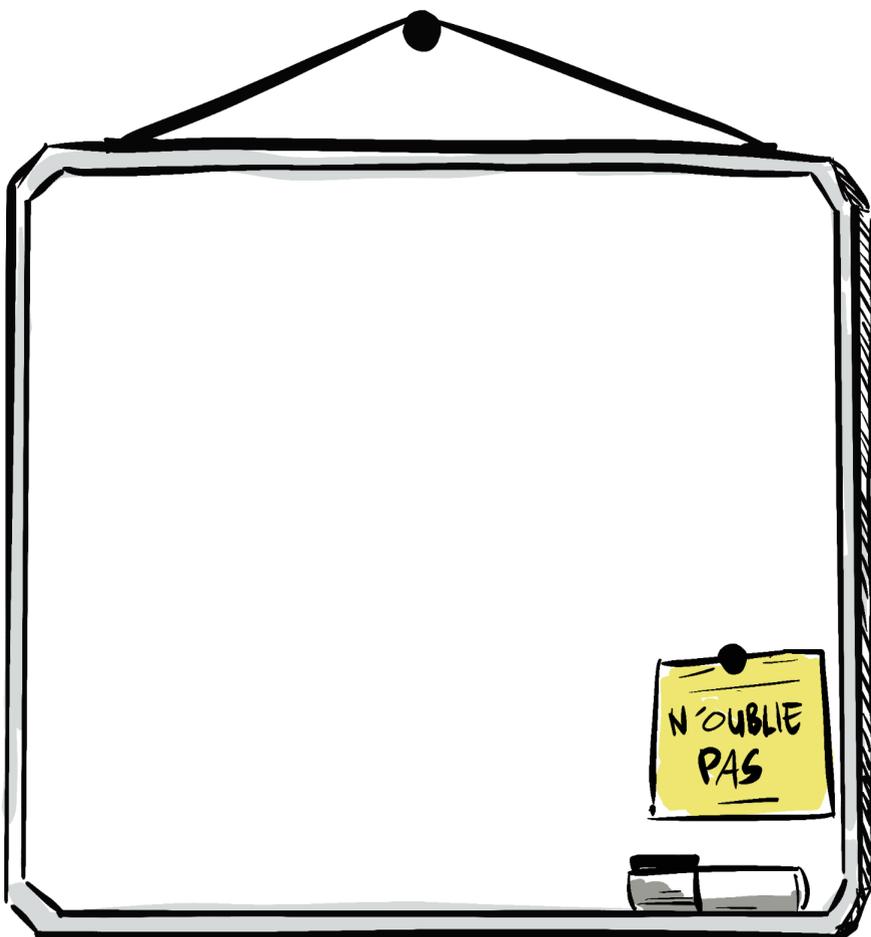
Adresse e-mail:

**Blog, page Internet
ou réseaux sociaux:**

**DATE DE LA SESSION DU
COMITÉ :**

MES MEILLEURS SOUVENIRS :

RÉSULTATS LES PLUS IMPORTANTS :



MES NOTES ET DESSINS :



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	10
LE MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES	11
LES BASES	12
Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant ?	12
Qu'est-ce que le Comité des droits de l'enfant ?	15
Comment la collaboration entre le Comité et les enfants s'articule-t-elle ?	15
Que signifie faire un rapport ?	17
Qui peut envoyer un rapport au Comité des droits de l'enfant ?	17
Le cycle de présentation de rapports	18
INFORMER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT COMMENT FAIRE ?	26
Connaître le calendrier du processus de présentation	26
Planifier la présentation du rapport au Comité	29
Impliquer d'autres enfants	30
MENER L'ENQUÊTE PAS À PAS	32
Étape 1 : Quel type de rapport ton groupe souhaite-t-il envoyer au Comité ?	32
Étape 2 : À qui ton groupe souhaite-t-il parler ?	32
Étape 3 : Comment savoir ce que pensent les enfants ?	33
Étape 4 : Faites vos recherches	40
Étape 5 : Analysez les résultats	41
Étape 6 : Rédigez votre rapport	42
Étape 7 : Que faire du rapport quand il est terminé ?	47
Quelques bons exemples	47
RENCONTRER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT	48
Délégations d'enfants	48
Se rendre à Genève	49
Que se passe-t-il lorsqu'on rencontre le Comité ?	51
Que se passe-t-il lors de la pré-session ?	51
Que se passe-t-il pendant la réunion des enfants ?	51
Le Comité parlera-t-il ma langue ?	53
Que se passe-t-il lors de la session du Comité avec mon gouvernement ?	56

UNE VISITE DE RAPPORTEUR	58
Qu'est-ce qu'un rapporteur/groupe de travail ?	58
Planifier une visite de rapporteur	58
OBSERVATIONS FINALES	60
Qui reçoit les observations finales ?	60
Faut-il envoyer les observations finales ?	60
SUIVI	62
QUELQUES CONSEILS UTILES	65
SITES INTERNET ET COORDONNÉES UTILES	67
ANNEXES	
ANNEXE 1 : La Convention relative aux droits de l'enfant - Version destinée aux enfants	69
ANNEXE 2 : Exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant	73





REMERCIEMENTS

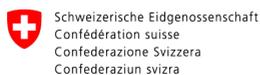
La première édition de ce guide a été rédigée avec l'aide d'adultes et d'enfants engagés dans l'application des droits de l'enfant dans leur pays et originaires du Bangladesh, de Hong Kong, du Kenya, du Pays de Galles, du Pérou et de Moldavie. Tous formaient le groupe consultatif chargé de la rédaction de cette publication et du guide *Avec les enfants, pour les enfants*. Le groupe consultatif était composé de membres qui avaient rencontré le Comité et s'étaient appuyés sur différentes méthodologies pour élaborer les rapports des enfants. Il a également fourni des conseils sur les directives destinées aux enfants et aux ONG, ainsi que des informations aux membres du Comité. Le groupe consultatif s'est réuni à Londres et à Genève afin de travailler sur le projet.

Enfants : Cheney Cheng (Kids' Dream - Hong Kong), Daniela Gancear (Child Rights Information Centre - Moldavie), Laila Garcia (MNNATSOP - Pérou), Orlando Marcelo (MNNATSOP - Pérou), Roseline Olang (Kenya Alliance pour the Advancement of Children - Kenya), Rakibul Hassan Raku (Child Brigade - Bangladesh) et Ben Sawyer (Funky Dragon - Pays de Galles).

Adultes : Darren Bird (Funky Dragon), Shamsul Alam Bokul et Mahmudur Rahman (Bureau de Save the Children Suède-Danemark pour le Bangladesh), Enrique Jaramillo Garcia (MNNATSOP), Cezar Gavriiluc (Child Rights Information Center), Jane Mbugua (Kenya Alliance for the Advancement of Children), Angels Simon et Gina Solari (Bureau de Save the Children Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Billy Wong (Hong Kong Committee on Children's Rights).

Cette seconde édition a été mise à jour grâce aux contributions de : Association ADO+ - Tunisie ; Children's Rights Alliance for England (CRAE) – Angleterre ; Child Rights Information Center (CRIC) - Moldavie ; Dutch National Youth Council (NJR) - Pays-Bas ; Hinalovon Child Rights Foundation - Hongrie ; International Child Rights Center (InCRC), Comité coréen pour l'UNICEF et ChildFund Korea - République de Corée ; Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFSCE) - Madagascar ; Red Niña Niño - Guatemala.

Child Rights Connect tient à remercier les membres et le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant pour leurs conseils et commentaires. Merci également à Ton That Tuan, Raša Sekulović et Silje Vold de Plan International et Nicolette Moodie de l'UNICEF, ainsi qu'aux personnes qui ont financé la publication de ce guide.



LE MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES



Mr. Luis Ernesto PEDERNERA REYNA

**Président du Comité des droits de l'enfant
des Nations Unies, 2019**

Le 28 septembre 2018, le Comité des droits de l'enfant a, pour la première fois, consacré une journée de débat général aux enfants qui agissent en tant que défenseurs des droits humains. (1) Depuis lors, nous utilisons l'expression *enfants défenseurs des droits humains* dans nos documents, conscients qu'il s'agit là de la mission qu'ils accomplissent lorsqu'ils s'engagent dans la défense de leurs droits. La réédition et la mise à jour de ce guide ont pour but d'aider les enfants à élaborer et à présenter un rapport alternatif à notre Comité, afin que nous puissions recueillir directement leurs opinions.

Lors de cette journée de débat général, les enfants nous ont ainsi déclaré : « Rien sur nous sans nous ». Tel est l'intérêt de ce document : permettre aux enfants de faire entendre leur voix auprès du Comité et d'être acteurs de la défense de leurs droits.

30 ans d'expérience ont démontré que la participation des plus jeunes à la préparation des rapports sur la CIDE est l'un des moyens les plus efficaces de donner aux enfants défenseurs des droits humains les moyens de faire progresser le respect des droits de l'enfant à travers le suivi, l'élaboration de rapports et le travail de plaidoyer.

(1) <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx>



LES BASES

Ce guide est destiné aux organisations d'enfants et aux enfants qui souhaitent agir en faveur des droits de l'enfant, mais également collaborer avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité) à travers les différentes étapes du cycle de présentation de rapports.

Il offre toutes les informations nécessaires pour se lancer. Mais avant de commencer, assurons-nous d'abord que tout le monde connaît les notions fondamentales.

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant ?

La Convention relative aux droits de l'enfant – connue sous l'abréviation CIDE – est un traité international qui existe depuis 1989 et énumère les droits de tous les enfants âgés de moins de 18 ans. Elle oblige les gouvernements à expliquer ce qu'ils font pour s'assurer que les enfants jouissent de ces droits. Presque tous les États membres de l'ONU se sont engagés à respecter la CIDE.

Child Rights Connect et l'UNICEF ont élaboré une version de la CIDE accessible aux plus jeunes. Celle-ci est disponible à la fin de ce guide (Annexe 1) et à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/sites/default/files/2019-10/convention-droits-enfants-versions-pour-les-enfants.pdf>

Trois protocoles facultatifs complètent la CIDE : un protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (PFCA), un protocole sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants (PFVE), et un autre permettant aux enfants de déposer une plainte auprès du Comité si leurs droits ont été violés (OPIC).





QUELQUES MOTS À CONNAÎTRE

ENFANT : toute personne âgée de moins de 18 ans.

APPLICATION : mise en pratique.

CHILD RIGHTS CONNECT : l'organisation qui aide les ONG et les enfants à préparer les rapports. Son travail consiste à fournir toutes les informations nécessaires pour expliquer avec succès la situation des droits de l'enfant aux Nations Unies (comme ce guide). Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'organisation : <http://www.childrightsconnect.org>.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT (LE COMITÉ) : un groupe de 18 experts internationaux chargés de veiller à la protection et au respect des droits de l'enfant par les gouvernements.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (LA CONVENTION ou CIDE) : il s'agit d'un traité international qui reconnaît les droits fondamentaux des personnes âgées de moins de 18 ans. Elle accorde différents droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques aux enfants, dont le droit d'exprimer leurs opinions et de voir celles-ci prises en compte.

DÉFENSEUR DES ENFANTS (ou MÉDIATEUR) : il s'agit d'une personne indépendante dont le travail consiste à promouvoir le respect des opinions des enfants et à protéger leurs droits. Ils sont institués par la loi et disposent de pouvoirs juridiques.

ENFANTS DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS : enfants qui agissent pour défendre leurs propres droits, ceux de leurs pairs ou d'autres personnes.

ÉTAT PARTIE : pays dont le gouvernement a ratifié un traité tel que la Convention relative aux droits de l'enfant.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (ou HCDH) : entité de l'ONU qui travaille à la promotion, au suivi et à la protection des droits humains pour tous. Comme les membres du Comité des droits de l'enfant viennent à Genève uniquement pour la session, ce sont les personnes qui travaillent au HCDH qui organisent le travail du Comité, définissent le calendrier des examens et préparent les rapports et recommandations.



QUELQUES MOTS À CONNAÎTRE

INSTITUTION NATIONALE DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (ou INDH) : une institution indépendante chargée de protéger et de promouvoir les droits humains à l'intérieur d'un pays.

INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : toute personne doit toujours réfléchir aux conséquences qu'une décision aura sur un enfant et se demander si cette décision est vraiment la meilleure chose pour cet enfant, en tenant compte de tous les droits de la CIDE.

OBSERVATIONS FINALES : recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant aux États qu'il a examinés.

ONG : une ONG est une organisation non gouvernementale comme une organisation caritative ou autre qui ne fait pas partie du gouvernement.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ou ONU) : l'ONU a été fondée en 1945 pour maintenir la paix et la sécurité à l'échelle internationale, développer des relations amicales entre les nations, aider à résoudre les problèmes internationaux, promouvoir le respect des droits humains et encourager les pays à travailler ensemble.

PRÉ-SESSION : période d'une semaine pendant laquelle le Comité des droits de l'enfant se réunit à Genève pour discuter avec les ONG, les INDH, les médiateurs, les agences de l'ONU et les enfants de la situation des droits de l'enfant dans un pays.

PROTOCOLE FACULTATIF : un nouveau traité ajouté à la Convention, que les États peuvent décider d'adopter ou non. La Convention relative aux droits de l'enfant compte trois protocoles facultatifs.

RATIFICATION : lorsqu'un pays accepte de se conformer à un traité international tel que la Convention relative aux droits de l'enfant.

SESSION : période de trois semaines pendant laquelle le Comité des droits de l'enfant se réunit à Genève pour discuter avec les gouvernements et formuler des recommandations.

SUIVI : observer l'évolution de quelque chose pour voir si c'est une réussite ou un échec, ou pour vérifier si une action est menée correctement.

TRAITÉ INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS HUMAINS : accord conclu entre plusieurs pays sur les droits des personnes. Les droits humains sont des choses essentielles dont chaque être humain devrait disposer – ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité – comme le droit d'être libre, le droit de dire ce que l'on pense ou le droit de ne pas être torturé.

Qu'est-ce que le Comité des droits de l'enfant ?



Le Comité des droits de l'enfant est un groupe de 18 personnes de compétence reconnue dans le domaine des droits de l'enfant et qui ont été choisies à travers le monde. Tu peux consulter leur profil à l'adresse suivante :

www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx

Lorsqu'un gouvernement s'engage à respecter (ratifie) la CIDE, il devient un « État partie », et les membres du Comité vérifient qu'il fait tout ce qu'il peut pour appliquer la CIDE.

Chaque gouvernement doit envoyer au Comité un premier rapport deux ans après la ratification de la CIDE, puis tous les cinq ans.

Le Comité se réunit trois fois par an pour examiner la situation de chaque pays.

Le Comité ne peut pas obliger un pays à faire quelque chose, mais il peut fortement le conseiller ou le critiquer et le dire à tout le monde.

Regarde cette vidéo pour en savoir plus sur le travail du Comité :
<https://www.youtube.com/watch?v=aTR9ZuseleU>



Comment la collaboration entre le Comité et les enfants s'articule-t-elle ?

Le Comité a élaboré un certain nombre de directives spécifiques relatives à la participation des enfants au processus de présentation de rapports sur la CIDE. C'est ce qu'on appelle les méthodes de travail :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolNo=CRC/C/66/2&Lang=fr

Le Comité a défini neuf principes en vue d'encadrer la participation des enfants et de s'assurer que les processus sont :



Transparents et instructifs : les enfants doivent avoir accès à des informations sur leur participation et leur droit d'exprimer librement leur opinion et de voir cette opinion dûment prise en considération.



Volontaires : l'enfant a le choix de participer et peut décider de mettre un terme à sa participation à tout moment.



Respectueux : les adultes doivent traiter les opinions et les idées des enfants avec respect, et ces derniers doivent avoir la possibilité d'avancer leurs idées et de lancer des activités.



Pertinents : les activités doivent être intéressantes et adaptées aux enfants, et un espace doit être créé pour leur permettre d'aborder toute question qui leur tient à cœur.



Adaptés aux enfants : il convient de veiller à ce que tous les enfants soient heureux de participer aux activités, et ce, dans des environnements confortables et conviviaux.



Inclusifs : les activités doivent être accessibles dans les mêmes conditions à tous les enfants de toutes les communautés et de tous les milieux, y compris les enfants handicapés.



Appuyés par la formation : les adultes doivent se préparer aux différentes activités afin que tous les enfants se sentent soutenus et écoutés.



Sûrs et tenant compte des risques : les adultes doivent s'assurer que les enfants se sentent en sécurité et savent à qui parler si ce n'est pas le cas.



Responsables : les enfants doivent être informés de la façon dont les adultes ont tenu compte de leurs opinions, mais également avoir la possibilité de donner leur avis sur les résultats des activités auxquelles ils ont participé.



Que signifie faire un rapport ?

Le Comité vérifie ce que les pays font en examinant un certain nombre de rapports sur les droits de l'enfant. Il s'agit d'un cycle au cours duquel chaque pays rédige un rapport et l'envoie au Comité, qui l'examine en même temps que les informations transmises par d'autres personnes et pose des questions. Le Comité donne ensuite ses conclusions et recommandations au gouvernement du pays, qui rentre à la maison pour améliorer la situation. Quelques années après, il rédige un nouveau rapport, et le cycle recommence.

Le Comité des droits de l'enfant encourage la participation des enfants à chaque étape du cycle de présentation de rapports, y compris les rapports élaborés par les gouvernements.

Ce cycle est également l'occasion d'informer les personnes (responsables politiques, journalistes et enseignants) sur la situation des enfants dans ton pays et d'éveiller leur curiosité.



Qui peut envoyer un rapport au Comité des droits de l'enfant ?

Différentes personnes et différents groupes peuvent envoyer un rapport au Comité des droits de l'enfant avant qu'il ne rencontre le gouvernement.

Généralement, les enfants, les ONG, l'UNICEF, les agences de l'ONU, les INDH et les médiateurs du pays concerné envoient des rapports pour expliquer dans quelle mesure ils pensent que le gouvernement protège et respecte les droits de l'enfant. Les personnes qui connaissent bien la situation peuvent également soumettre des rapports.

En ce qui concerne les enfants, la plupart de ceux qui envoient des rapports ont bénéficié de l'aide d'une ONG dans leur pays. Child Rights Connect peut te dire quelle organisation aide les enfants dans ton pays.

Soumettre des rapports au Comité est l'occasion de dire au monde entier dans quelle mesure le gouvernement protège tes droits. Tu aideras le Comité à comprendre ce que signifie être un enfant dans ton pays.



LE CYCLE DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Après avoir reçu diverses informations sur la situation des enfants dans un pays, le Comité se réunit à Genève (Suisse) pour écouter celles et ceux qui ont rédigé les rapports et rencontrer les gouvernements.

Il existe deux cycles de présentation de rapports, dont les étapes sont légèrement différentes : le cycle *standard* et le cycle *simplifié*.



Le cycle de présentation de rapports standard

Le cycle débute lorsque le gouvernement envoie son rapport au Comité.

Les enfants, ONG, médiateurs et INDH peuvent envoyer des rapports au Comité, et ce, trois mois avant la pré-session du Comité à Genève. Il s'agit d'une réunion privée au cours de laquelle le Comité rencontre les ONG, l'UNICEF, les médiateurs, les INDH et les enfants. Ils abordent ainsi la manière dont le gouvernement met les droits de l'enfant en pratique et ce qui doit être fait pour améliorer la situation des enfants. Le Comité peut également organiser une réunion distincte avec les enfants afin de pouvoir les entendre directement et en privé.

À l'issue de la pré-session, le Comité envoie au gouvernement une liste des points qu'il souhaite approfondir. Il s'agit de la liste de questions. Le gouvernement doit y répondre par écrit. C'est ce qu'on appelle les réponses écrites.

À ce stade, les enfants, ONG, médiateurs et INDH peuvent envoyer au Comité des informations nouvelles ou actualisées.

Puis les représentants du gouvernement se rendent à Genève pour un examen formel par le Comité. Il s'agit d'une réunion publique, ce qui signifie que tout le monde peut y assister ou la suivre en ligne, y compris les enfants. Lors de cette réunion, le Comité interroge le gouvernement sur la situation des droits de l'enfant.

Quelques semaines après la réunion avec le gouvernement, le Comité publie ses recommandations – que l'on appelle observations finales. Il indique ce que le gouvernement a fait de bien, ce qu'il n'a pas fait suffisamment pour protéger les droits de l'enfant et ce qu'il doit faire pour améliorer la situation.



Le Comité rencontre les enfants (pré-session et réunion des enfants)



Les enfants envoient leurs rapports au Comité

2*3 mois***3**

Le gouvernement (État partie) envoie son rapport au Comité

1*Entre 6 mois et 2 ans**5 ans plus tard***9**

Mise en œuvre des observations finales et travail de plaidoyer mené par les enfants

*Dès que possible***8***Quelques jours*

Le Comité émet des recommandations en tenant compte de tous les rapports et réunions (observations finales)

LE CYCLE PRESENTATION DE RAPPORTS

CLE DE TATION ORTS ARD

1 – 2 semaines

4

Le Comité pose davantage de questions au gouvernement (liste de questions)

3 mois

5

Le gouvernement envoie une réponse écrite au Comité (réponses écrites à la liste de questions)



1-2 mois

6

Les enfants envoient des informations complémentaires au Comité

3-4 semaines

7

Le Comité rencontre le gouvernement et examine le rapport de l'État (session)



Le cycle de présentation de rapports simplifié

Le cycle débute lorsque le gouvernement accepte l'invitation du Comité à être évalué dans le cadre du cycle de présentation de rapports simplifié. Si le gouvernement décline l'invitation, il fera l'objet d'une évaluation dans le cadre du cycle standard.

Les enfants, ONG, médiateurs et INDH peuvent envoyer des rapports au Comité, et ce, trois mois avant que le Comité ne transmette au gouvernement une liste des points qu'il souhaite approfondir (liste de questions).

Un an plus tard, le gouvernement doit y répondre par écrit. C'est ce qu'on appelle le rapport de l'État.

Les enfants, ONG, médiateurs et INDH peuvent envoyer des informations complémentaires au Comité, et ce, un mois avant la pré-session du Comité à Genève. Il s'agit d'une réunion privée au cours de laquelle le Comité rencontre les ONG, l'UNICEF, les médiateurs, les INDH et les enfants. Ils abordent ainsi la manière dont le gouvernement met les droits de l'enfant en pratique et ce qui doit être fait pour améliorer la situation des enfants. Le Comité peut également organiser une réunion distincte avec les enfants afin de pouvoir les entendre directement et en privé.

Trois mois plus tard, les représentants du gouvernement se rendent à Genève pour un examen formel par le Comité. Il s'agit d'une réunion publique, ce qui signifie que tout le monde peut y assister ou la suivre en ligne, y compris les enfants. Lors de cette réunion, le Comité interroge le gouvernement sur la situation des droits de l'enfant.

Quelques semaines après la réunion avec le gouvernement, le Comité publie ses recommandations – que l'on appelle observations finales. Il indique ce que le gouvernement a fait de bien, ce qu'il n'a pas fait suffisamment pour protéger les droits de l'enfant et ce qu'il doit faire pour améliorer la situation.

ÉTUDE DE CAS : Participer pour la première fois au cycle de présentation de rapports simplifié, Pays-Bas, 2019

Le Dutch National Youth Council (NJR), une organisation dirigée par des jeunes aux Pays-Bas, a participé pour la première fois au cycle de présentation de rapports simplifié. En plus de contribuer au rapport national des ONG, le NJR a transmis son propre rapport afin de faire part de la liste de questions (établie avant la présentation de rapports au Comité).



Une enquête a été menée auprès des membres du NJR et partagée avec les écoles des Pays-Bas. Au total, 638 enfants ont répondu à cette enquête. En outre, 48 enfants en situation de vulnérabilité ont fait part de leurs opinions sur les questions relatives aux droits de l'enfant aux Pays-Bas, et ce, au travers d'entretiens (discussions individuelles, en duo et en groupe), de groupes de discussion et de sessions de formation.

Le rapport résume les questions qui sont ressorties des entretiens et de l'enquête. Le rapport n'a pas étudié tous les droits de la Convention, mais s'est concentré sur les enjeux clés pour les enfants. Chaque enjeu décrit la situation en fonction des expériences des enfants et se termine par une question au gouvernement.

L'étroite coopération avec le collectif néerlandais des droits de l'enfant, qui a coordonné le rapport national des ONG, a été capital pour participer au cycle de présentation de rapports simplifié pour la première fois.

Dutch National Youth Council (NJR)

Le Comité pose des questions au gouvernement (liste de questions établie avant la présentation des rapports)



Les enfants envoient leurs rapports au Comité

2

3 mois

3

Le gouvernement (Etat partie) accepte l'invitation du Comité à être évalué dans le cadre de la procédure simplifiée

1

Entre 1 et 2 ans

5 ans

LE CYC PRESEN DE RAPP SIMP



Mise en œuvre des observations finales et travail de plaidoyer mené par les enfants

9

Dès que possible

8

Quelques jours

Le Comité émet des recommandations en tenant compte de tous les rapports et réunions (observations finales)

LE DE TATION ORTS LIFIE

1 an

4

Le gouvernement envoie son rapport au Comité

3 mois

5



Les enfants soumettent leurs rapports au Comité

1-2 mois

6

Le Comité rencontre les enfants (pré-session et réunion des enfants)

3 mois

7

Le Comité rencontre le gouvernement et examine le rapport de l'État (session)

INFORMER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT. COMMENT FAIRE ?

Si tu ne connais aucune organisation pouvant t'aider dans ton pays, contacte Child Rights Connect par téléphone (+41 22 552 41 30) ou par e-mail (crcreporting@childrightsconnect.org). Nous serons ravis de t'aider.

Tu peux également consulter les pages suivantes :

<http://www.childrightsconnect.org> et <http://crcreporting.childrightsconnect.org/>

Child Rights Connect collabore avec de nombreuses organisations d'enfants à travers le monde. Ce réseau veille à ce que toutes et tous, y compris les enfants, puissent participer au processus de présentation de rapports. Il connaît parfaitement le travail du Comité et aide ce dernier à écouter les enfants.

Connaître le calendrier du processus de présentation

Pour connaître les dates de la pré-session et de la session de ton pays, consulte le site Internet officiel du Comité à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>

Les dates auxquelles chaque gouvernement doit envoyer son rapport sont indiquées sur le site Internet du Comité : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/MasterCalendar.aspx?Lang=fr

The screenshot shows the official website of the United Nations Human Rights Commission. The main navigation bar includes links for 'QUE SONT LES DROITS DE L'HOMME?', 'FAIRE UN DON', 'DCUEIL', 'A PROPOS DU HCDH', 'THEMES', 'DROITS DE L'HOMME PAR PAYS', 'OÙ NOUS TRAVAILLONS', 'ORGANES DES DROITS DE L'HOMME', 'ACTUALITÉS ET AGENDA', and 'PUBLICA/RESSO'. The main content area is titled 'COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT' and contains the following information:

- Le Comité**: A sidebar menu with links to 'Introduction', 'membres', 'unions des États parties / actions*', 'actions pour l'ensemble des ganes de traités', 'Documents de base', 'Convention', 'protocole facultatif contre la rnte d'enfants', 'protocole facultatif contre nplication d'enfants dans i conflits armés', and 'protocole facultatif abissant une procédure deésentation de'.
- COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT**: The main text states: "Le Comité des droits de l'enfant est composé de 18 experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par ses États parties. Il surveille également la mise en œuvre de deux protocoles facultatifs à la Convention sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un troisième Protocole facultatif sur une procédure de communication, qui permettra à chaque enfant de déposer une plainte concernant des violations spécifiques de ses droits au titre de la Convention et de ses deux premiers protocoles facultatifs. Le protocole est entré en vigueur en avril 2014." Below this text is a world map titled 'Ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant'.
- CRC 30 ans**: A sidebar section celebrating the 30th anniversary of the Convention. It features a photo of a child and the text '30 ANS CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT'. Below this are sections for 'Information spécifique pays' (with a dropdown menu), 'Réunions et dél...', 'Sessions', and 'Calendrier de considération pays par les organes de tr' (with a link to 'Délais de soumission des documents').





Region: All regions | COUNTRY: All countries | Treaty: All treaties | Document type: All Types | **RESET**

Deadlines for the submission of documentation [\(Expand view\)](#)

COUNTRY	Treaty	Document type	System/Title	Due date	Submitted date	Contact Person
	CCDW	Basic Reference Document		28 May 2020		esteb@unhcr.org
	CCDW	Follow up general documentation		23 Apr 2020		esteb@unhcr.org
	CCDW	Statement		28 Feb 2020		esteb@unhcr.org
	CCDW	Statement		28 Feb 2020		esteb@unhcr.org
	CHAMPERS/DG	Other Treaty Public Document		21 Feb 2020		
Bahamas	CAT	State Party report on Follow-up to Concluding Observations		17 May 2020		esteb@unhcr.org
Bahamas	CAT	State Party report on Follow-up to Concluding Observations		06 Dec 2020		esteb@unhcr.org
Barbados	CCDW	State party's report		30 Nov 2020		esteb@unhcr.org
Barbados	CCDW	State party's report		31 Oct 2020		esteb@unhcr.org
Cabo Verde	CAT	State party's report		07 Dec 2020		esteb@unhcr.org
Cabo Verde	CCDW	State Party report on Follow-up to Concluding Observations		12 Oct 2020		esteb@unhcr.org
Democratic Republic of the Congo	CAT	State Party report on Follow-up to Concluding Observations		17 May 2020		esteb@unhcr.org
Dominican Republic	CRD	State party's report		30 Oct 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CCDW	Concluding observations	CCDW/2002/08	02 Mar 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CCDW	Additional info from State party		18 Feb 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CCDW	Response		18 Feb 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CRD	State party's report		07 Dec 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CRD	State party's report		12 Jun 2020		esteb@unhcr.org
Ethiopia	CRPD	State party's report	CRPD/C/10/3	07 Aug 2020		esteb@unhcr.org

Une fois le rapport transmis au Secrétariat du Comité, le pays est inscrit au calendrier de la session :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/MasterCalendar.aspx?Type=Session&Lang=fr



ACCUEIL | A PROPOS DU HCDH | THEMES | DROITS DE L'HOMME PAR PAYS | OÙ NOUS TRAVAILLONS | ORGANES DES DROITS DE L'HOMME | ACTUALITÉS ET AGENDA | PUBLICA/RESSO

Accueil > Organes > CRC

Le Comité

Introduction

Principes

Relations avec les États parties / Actions*

Actions pour l'ensemble des pays de traités

Documents de base

Convention

Protocole facultatif contre le rapt d'enfants

Protocole facultatif contre l'implication d'enfants dans les conflits armés

Protocole facultatif établissant une procédure de représentation de

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Le Comité des droits de l'enfant est composé de 18 experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par ses États parties. Il surveille également la mise en œuvre de deux protocoles facultatifs à la Convention sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un troisième Protocole facultatif sur une procédure de communication, qui permettra à chaque enfant de déposer une plainte concernant des violations spécifiques de ses droits au titre de la Convention et de ses deux premiers protocoles facultatifs. Le protocole est entré en vigueur en avril 2014.

Ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant



CRC 30 ans



30 ANS CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Information spécifique pays

Choisir un pays

Réunions et délégués

Sessions

Calendrier de considération des États parties par les organes de traités

Délais de soumission des documents





anismes des droits de l'homme

Sélectionnez un traité

Sessions pour la CRC - Convention relative aux droits de l'enfant

Remarque: les horaires sont sujets à changement sans préavis

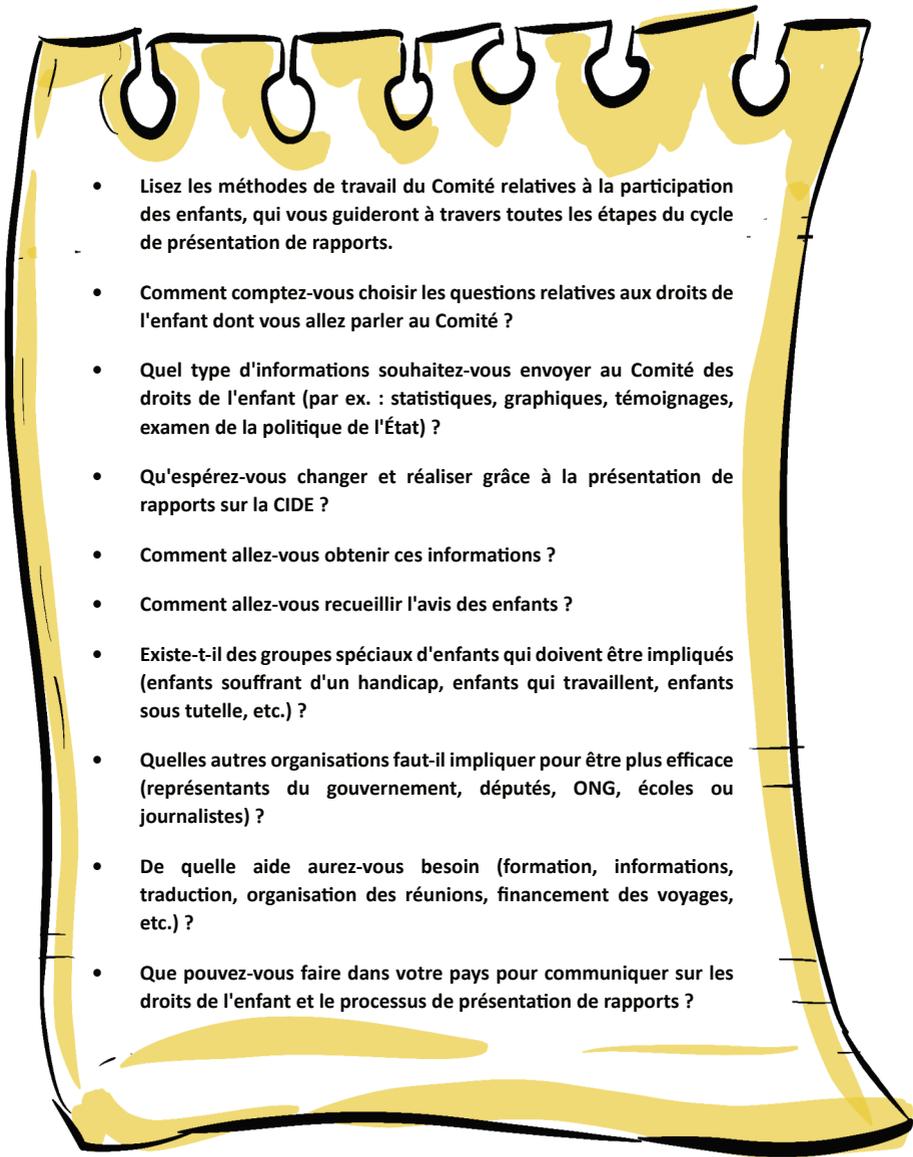
Session No	Date de début	Date de fin	États
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="All"/>
<u>Sessions futures</u>			
88	13 sept 2021	01 octobre 2021	RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES: Canada, Islande, Koweït, Luxembourg, Philippines, Ukraine, Viet Nam
82 (Groupe de travail pré-session)	07 juin 2021	11 juin 2020	RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES: Albanie, Andorre, Finlande, Jordanie, Sao Tomé-et-Principe, Turquie LISTES DES PROBLÈMES AVANT LA NOTIFICATION Bulgarie, Oman
87	17 mai 2021	04 juin 2021	RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES: Afghanistan, Croatie, Cuba, Djibouti, Grèce, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Somalie

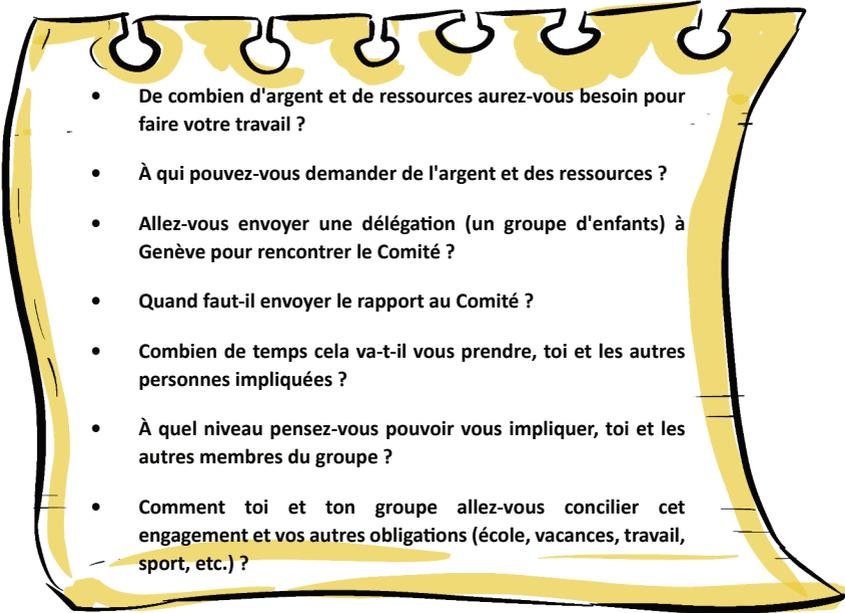


Les dates d'examen du Comité peuvent changer, c'est pourquoi nous te conseillons de consulter régulièrement le site Internet et de rester en contact avec Child Rights Connect ou les organisations de ton pays.

Planifier la présentation du rapport au Comité

Toi et ton groupe devez planifier ce que vous allez faire et quand vous allez le faire. Voici quelques éléments auxquels il faut penser :

- 
- Lisez les méthodes de travail du Comité relatives à la participation des enfants, qui vous guideront à travers toutes les étapes du cycle de présentation de rapports.
 - Comment comptez-vous choisir les questions relatives aux droits de l'enfant dont vous allez parler au Comité ?
 - Quel type d'informations souhaitez-vous envoyer au Comité des droits de l'enfant (par ex. : statistiques, graphiques, témoignages, examen de la politique de l'État) ?
 - Qu'espérez-vous changer et réaliser grâce à la présentation de rapports sur la CIDE ?
 - Comment allez-vous obtenir ces informations ?
 - Comment allez-vous recueillir l'avis des enfants ?
 - Existe-t-il des groupes spéciaux d'enfants qui doivent être impliqués (enfants souffrant d'un handicap, enfants qui travaillent, enfants sous tutelle, etc.) ?
 - Quelles autres organisations faut-il impliquer pour être plus efficace (représentants du gouvernement, députés, ONG, écoles ou journalistes) ?
 - De quelle aide aurez-vous besoin (formation, informations, traduction, organisation des réunions, financement des voyages, etc.) ?
 - Que pouvez-vous faire dans votre pays pour communiquer sur les droits de l'enfant et le processus de présentation de rapports ?

- 
- De combien d'argent et de ressources aurez-vous besoin pour faire votre travail ?
 - À qui pouvez-vous demander de l'argent et des ressources ?
 - Allez-vous envoyer une délégation (un groupe d'enfants) à Genève pour rencontrer le Comité ?
 - Quand faut-il envoyer le rapport au Comité ?
 - Combien de temps cela va-t-il vous prendre, toi et les autres personnes impliquées ?
 - À quel niveau pensez-vous pouvoir vous impliquer, toi et les autres membres du groupe ?
 - Comment toi et ton groupe allez-vous concilier cet engagement et vos autres obligations (école, vacances, travail, sport, etc.) ?



Conseil : la préparation d'un rapport demande beaucoup de temps et de travail. N'essaie pas de tout faire en même temps ! Il est préférable de procéder étape par étape.



Impliquer d'autres enfants

Qui convient-il d'impliquer ?

Avec ton groupe, essaie d'impliquer un maximum d'enfants afin que le Comité puisse entendre les points de vue d'enfants d'âges et de milieux différents.



Il est important de parler à des enfants vivant dans des conditions difficiles afin qu'ils aient la possibilité de raconter leur vie au Comité. Avec ton groupe, pense à inclure des enfants placés dans des institutions (orphelinats, foyers), des enfants réfugiés, des enfants roms ou appartenant à la communauté des gens du voyage, des enfants en prison, des enfants souffrant d'un handicap, des enfants des rues, des enfants qui travaillent ou des enfants autochtones.



Conseil : pense aux groupes d'enfants qui ne peuvent généralement pas profiter de leurs droits et réfléchis à la façon de les contacter et de travailler avec eux.



Que faire pour veiller à l'implication de tous les enfants

Un bon moyen est d'informer les enfants sur leurs droits et le cycle de présentation de rapports. Cela peut se faire par le biais des écoles, des ONG, des organisations d'enfants, des foyers pour enfants, des hôpitaux, des clubs de jeunes et des conseils locaux. Ces informations peuvent également être mises en ligne sur une page Internet ou un blog, sur Facebook ou un autre réseau social.

Les enfants déjà impliqués dans le processus de présentation de rapports nous ont dit que l'école et leurs responsabilités familiales et professionnelles ne facilitaient pas les choses.

D'autres ont eu du mal à participer en raison de leur jeune âge, d'un handicap, ou parce qu'ils sont sans abri ou en prison. Avec ton groupe, essaie de proposer des activités adaptées à chaque type d'enfants afin qu'ils puissent participer, quels qu'ils soient et quel que soit le temps qu'ils pourront y consacrer. Comment comptes-tu encourager la participation dans ta communauté ou ton pays ?

ÉTUDE DE CAS : Veiller à ce que les enfants en situations de vulnérabilité soient entendus, Madagascar, 2019

Pour la toute première fois, et avec le soutien capital de l'UNICEF, la PFSCE en collaboration avec la coalition des droits de l'enfant de Madagascar a permis aux enfants de participer au cycle de présentation de rapports. Au total, 1197 enfants (597 garçons et 601 filles) âgés de 6 à 18 ans et originaires de 15 régions différentes ont participé à un processus de consultation.



Selon leurs conditions de vie – parfois difficiles –, les enfants ont été répartis en 10 groupes thématiques : les enfants scolarisés, les enfants accusés d'avoir enfreint la loi, les enfants sans parents, les enfants handicapés, les enfants qui vivent dans la rue, les enfants victimes d'abus ou d'exploitation sexuels, les filles et les garçons, les enfants jumeaux, les enfants qui travaillent, l'accès des enfants à la nutrition et à l'eau potable.

Un questionnaire a été élaboré pour chaque thème afin que les enfants puissent s'exprimer et discuter des situations qui leur semblaient importantes. Chaque réponse a été transcrite sans l'interprétation des adultes afin de refléter les opinions exactes des enfants.

Les données ont été recueillies à travers 105 groupes de discussion et des entretiens individuels avec des enfants pour discuter de situations spécifiques et plus sensibles.

MENER L'ENQUÊTE PAS À PAS



Étape 1 : Quel type de rapport ton groupe souhaite-t-il envoyer au Comité ?

Les enfants peuvent soumettre tout ce qu'ils veulent au Comité : rapports, films, études, photographies, dessins, etc. Ils peuvent décider de préparer et de transmettre eux-mêmes les informations dont ils disposent, ou de collaborer avec des adultes et de fournir un certain nombre d'informations utiles aux rapports des adultes.

Les enfants qui, par le passé, ont envoyé des rapports au Comité ont suivi des approches très différentes. Certains rapports présentent l'état général des droits de l'enfant dans un pays. D'autres se concentrent sur un groupe spécifique d'enfants ou sur le respect des droits de l'enfant dans certains lieux comme les écoles ou les foyers pour enfants.

Essaie de décrire ici le type de rapport que ton groupe souhaite préparer. Cela te permettra de l'expliquer aux autres enfants et aux adultes qui pourront peut-être t'aider :



Conseil : si des adultes viennent en aide à ton groupe, ils devraient consulter notre guide *Avec les enfants, pour les enfants*.



Étape 2 : À qui ton groupe souhaite-t-il parler ?

Ton groupe veut-il parler au plus grand nombre d'enfants possible, ou seulement à des groupes d'enfants dont les droits sont souvent violés ? Uniquement à un groupe d'âge spécifique ou à un certain niveau scolaire ? Seulement aux enfants d'une région ?

Élabore une liste de vos 5 cibles prioritaires :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____



Dans tous les cas, il sera probablement difficile de parler à tous les enfants qui font partie du ou des groupe(s) cible(s). Il faut donc essayer d'avoir un « échantillon représentatif ». Par exemple, si un certain groupe compte autant de filles que de garçons, veillez à parler à peu près au même nombre de filles que de garçons (même chose pour l'âge, la région d'origine, l'origine ethnique ou sociale, etc.).

Pour aborder des situations très difficiles, vous pouvez commencer par rechercher des informations existantes (plaintes déposées par des enfants, rapports d'ONG, informations recueillies par les lignes téléphoniques d'aide aux enfants, etc.) et en discuter avec votre groupe d'enquêteurs, plutôt que d'essayer de recueillir de nouvelles informations auprès d'enfants qui ont été victimes de violences sexuelles ou qui vivent dans des situations où ils pourraient encore être blessés (en prison, par exemple). Toutefois, les enquêtes réalisées par les enfants permettent parfois de découvrir des faits et/ou des perceptions que les recherches menées par des adultes n'ont pas permis de révéler. Il ne faut donc pas éviter les sujets difficiles, mais être très prudents dans la planification et demander l'aide d'adultes qui savent comment faire. Le guide *Avec les enfants, pour les enfants*, élaboré par Child Rights Connect, contient un modèle d'évaluation des risques que les adultes devraient utiliser.



Étape 3 : Comment savoir ce que pensent les enfants?

Il existe différentes manières. Avec ton groupe, vous pouvez :

- Organiser des journées de discussion lors desquelles les enfants peuvent parler des questions qui les concernent.
- Demander une formation pour acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour organiser des activités, et ce, si vous pensez que vous en avez besoin.
- Réaliser des enquêtes destinées à recueillir les opinions des enfants dans l'ensemble du pays, en particulier si l'accès à Internet est facile (« enquête en ligne »).
- Organiser des entretiens avec des petits groupes d'enfants pour parler en détail de leurs droits et de ce qui doit être fait pour les protéger.
- Réaliser des entretiens individuels pour les cas sensibles ou difficiles (par exemple, des enfants qui ont été maltraités, des enfants en prison, des enfants ayant des problèmes de santé mentale).

- Lancer un appel national, demandant aux enfants d'envoyer des exemples du respect ou non de leurs droits.
- Consulter les recherches qui ont déjà été effectuées ; elles vous seront peut-être utiles dans votre rapport au Comité.
- Impliquer ton école, ton institution ou ton club de sport dans l'organisation des activités, afin de pouvoir atteindre des enfants que tu ne connais pas.
- Toi et ton groupe pouvez mettre en place toutes ces choses ou certaines d'entre elles. Vous pouvez également avoir d'autres idées sur ce qui fonctionnera le mieux pour les enfants de votre pays !

Quelle que soit la méthode utilisée pour recueillir l'opinion des enfants sur leurs droits, il convient de penser à certaines choses.

Dresse une liste des autres idées d'activités adaptées aux enfants de ton pays :





Décider des questions à poser et comment les poser

La méthode choisie dépendra des enfants à qui ton groupe souhaite parler et de combien de temps et d'argent vous disposez pour faire vos recherches. Assurez-vous que votre méthode vous aide à explorer les droits et la façon dont ils sont respectés ou non et à donner la priorité aux questions les plus importantes.

Il est bon d'utiliser une question qui est en accord avec la méthode que vous avez choisie. Les questions « fermées » (oui/non), les questions à choix multiple (comme dans un quiz) ou l'attribution de notes (1 à 5, ou de « très important » à « pas du tout important ») sont faciles à utiliser. Il ne faut pas longtemps pour y répondre et elles fournissent des réponses faciles à compter, mais elles ne donnent pas les détails dont vous aurez peut-être besoin. Il faut plus de temps pour répondre oralement ou par écrit aux questions « ouvertes » (qui permettent de donner une réponse autre que oui ou non). Vous aurez plus de travail par la suite, mais les questions ouvertes peuvent être très utiles. Lors d'un entretien individuel par exemple, elles peuvent aider à vraiment comprendre ce que la personne veut dire. En règle générale, les chercheurs

Type de Question	Exemple	Veux-tu poser ce type de questions? Oui/Non/Pourquoi
Question fermée (enquête)	<i>As-tu déjà entendu parler des droits de l'enfant ? Oui / Non</i>	
Question à choix multiple / Note (enquête)	<i>La nourriture de ton école est-elle saine ? Sur une échelle de 1 à 5 (1 = très malsaine et 5 = très saine)</i>	
Question ouverte (enquête)	<i>Comment penses-tu que la police traite les enfants ? Tu devrais obtenir une opinion et si possible quelques exemples</i>	
Question ouverte précise (entretien)	<i>Comment les enfants de ton école participent-ils aux prises de décision ? Tu devrais obtenir des faits</i>	
Question ouverte large (entretien)	<i>Dans quelle mesure tes droits sont-ils respectés ? Tu devrais obtenir des informations sur des expériences personnelles</i>	
Question ouverte pour une discussion de groupe	<i>Dans quelle mesure les droits de l'enfant sont-ils respectés dans votre communauté ? Tu devrais obtenir différentes opinions.</i>	



ÉTUDES DE CAS : Découvrir ce que pensent les enfants

Sélection des thèmes du rapport alternatif des enfants, Moldavie, 2016

Le groupe restreint chargé de la préparation de rapports sur la CIDE, composé de 25 enfants, a mené un processus de sélection des thèmes de leur rapport alternatif. Grâce à un questionnaire très simple, ce groupe a consulté près de 500 enfants en Moldavie en vue de recueillir leurs principales préoccupations.



Il a regroupé les préoccupations similaires et les a rattachées aux droits de l'enfant correspondants dans la Convention, et ce, en s'appuyant sur une version adaptée aux enfants et rédigée dans la langue nationale.

Cela a permis aux enfants de se faire une idée concrète du sens de leurs droits et des responsabilités de leur gouvernement. Ils ont également lu les dernières recommandations que le Comité a transmises au gouvernement de la Moldavie et les ont ensuite utilisées pour discuter des préoccupations soulevées par les enfants consultés.

Ce processus, facilité par le CRIC, a aidé le groupe restreint d'enfants à hiérarchiser les sujets à inclure dans le rapport alternatif. Cela a renforcé leur confiance en soi. Ils savaient que les priorités étaient représentatives de leurs pairs dans toute la Moldavie.

De courtes vidéos ont été réalisées dans la langue nationale pour chacune des étapes du travail effectué par les enfants dans le cadre du rapport. Les enfants ont été consultés lors de l'élaboration de chaque vidéo. Les vidéos ont été mises à disposition sur une page Internet, elle-même élaborée par les enfants :
<https://monitor.drepturilecopilului.md/raportul-copililor-pentru-onu/>.

Child Rights Information Center (CRIC)



Conseil : attention à ne pas poser trop de questions. Tu obtiendras de meilleurs résultats si tu te concentres sur ce que tu dois vraiment savoir.

Reporte-toi à l'annexe 2 pour quelques exemples d'enquêtes réalisées auprès d'enfants.

Recueillir les voix des enfants, Guatemala, 2017

En 2017, Red Niña Niño a soutenu un processus de participation mené par les enfants. Ce processus a abouti à la présentation d'un rapport au Comité, élaboré par l'organisation d'enfants CODENAJ – composée de 52 enfants membres et de 5 coordinateurs.



Le rapport a été rédigé sur la base de consultations menées auprès de 405 enfants (230 filles et 175 garçons) membres de différentes organisations nationales de défense des droits de l'enfant et qui ont répondu aux cinq questions suivantes :

Que pensons-nous de la situation relative au respect de nos droits ?

Comment vivons-nous la réalisation de nos droits au sein de la communauté ?

Quelles sont les causes du non-respect de nos droits ?

Qui est responsable de la réalisation ou de la non-réalisation de nos droits ?

Que proposons-nous pour améliorer la situation dans laquelle nous vivons ?

« Chacun de nous a répondu en fonction de son expérience, de son statut social, de sa situation géographique, de son milieu culturel et de sa langue. Notre rapport reflétait nos sentiments, nos vies et notre connaissance de la réalité. »

Red Niña Niño



Rédaction du premier rapport des enfants, Tunisie, 2019



Une large consultation nationale des ONG a été organisée avec la participation des enfants afin de préparer un rapport d'enfants reflétant leurs préoccupations, attentes et demandes.

24 enfants provenant de 15 départements ont d'abord participé à l'organisation du premier atelier de formation des enfants sur les rapports alternatifs. Les étapes clé du processus de présentation d'un rapport au Comité ont été discutés. Les enfants ont utilisé un résumé des dernières observations finales de la Tunisie comme référence tout au long de ce processus.

Pour faciliter la récolte d'informations par les enfants, l'association ADO+ a mis en place deux outils de travail :

- *6 ateliers régionaux de consultation organisés avec l'aide d'associations locales coordinatrices dans chaque région ont permis la consultation de 170 enfants, dont certains vivant des situations difficiles : enfants orphelins, enfants en conflit avec la loi, enfants handicapés.*
- *2 pièces de théâtre écrites et mises en scène par les enfants sur l'abandon scolaire et la violence au sein de la famille, en partie inspirées du vécu de certains de leurs camarades, ont été jouées dans 24 départements entre 2017 et 2018. Cela a permis de faire connaître les droits de l'enfant et de créer des discussions et débats entre les enfants.*

Association ADO+



La campagne « Quel regard portez-vous sur votre vie ? », Hongrie, 2016

La campagne « Quel regard portez-vous sur votre vie ? » a été lancée par la Hintalovon Child Rights Foundation, profitant ainsi de l'examen du Comité pour connaître l'opinion des enfants sur le fait de grandir en Hongrie.



Les neuf principes du Comité encadrant la participation des enfants ont été utilisés pour concevoir la recherche. Par exemple, une campagne d'information sur la CIDE et le cycle de présentation de rapports a été lancée pour s'assurer que les enfants puissent accéder aux informations nécessaires sur leur droit à être entendus.

Une enquête en ligne a permis d'impliquer tous les enfants. En partenariat avec d'autres ONG, une enquête spécifique a été élaborée pour les enfants sourds, et des discussions de groupe ont été organisées avec 50 enfants défavorisés et handicapés qui, autrement, n'auraient pas pu participer à l'enquête.

Six ambassadeurs des droits de l'enfant ont participé à la conception et à l'organisation de la campagne et de l'enquête en ligne. Très actifs sur les réseaux sociaux, ils ont fait la promotion de l'enquête au sein de leur école. Tous les outils de la campagne ont été rendus accessibles et tout enfant pouvait participer à cette campagne. Les ambassadeurs des droits de l'enfant ont également élaboré quatre brochures adaptées aux enfants et réalisé une interview vidéo avec deux membres du Comité afin d'informer les autres enfants sur l'ONU, le Comité et le processus de présentation de rapports.

Au total, 5 300 enfants (âgés de 10 à 17 ans) ont partagé leurs points de vue sur l'éducation, l'engagement, la sécurité, la famille, l'égalité, la santé et leur avenir. La campagne et les résultats de l'enquête ont bénéficié d'une grande couverture médiatique et ont permis aux enfants d'entreprendre des actions de sensibilisation et de plaidoyer.

Une équipe de quatre adultes a assuré la protection des enfants et leur a fourni un soutien et une formation continus.

Hintalovon Child Rights Foundation



Étape 4 : Faites vos recherches

Une fois que le groupe a décidé à qui parler, comment poser les questions et quelles questions poser, vous êtes prêts à commencer vos recherches.

Pensez à demander la permission d'utiliser les informations que les personnes vous donnent. Il est également très important d'informer les autres enfants sur la manière dont leurs opinions seront utilisées auprès du Comité.

Vous devez toujours expliquer pourquoi vous faites ces recherches. Profitez de cette occasion pour informer les autres enfants sur leurs droits et sur la CIDE. Ils doivent se sentir soutenus et habilités à faire entendre leur voix. N'oubliez pas non plus de revenir vers toutes les personnes qui ont participé au processus pour leur présenter les résultats et l'interprétation de leur contribution. Expliquez aux enfants qu'ils ne sont obligés de répondre à aucune question qui les met mal à l'aise.

Si vous prévoyez des entretiens, réfléchissez à la façon de garder une trace de ce que les personnes vont dire. Vous pouvez par exemple prendre des notes ou (avec l'accord des personnes) enregistrer l'entretien.

Si vous prévoyez une enquête, faites d'abord un test et pensez à la manière dont vous compterez et compilerez les réponses. Si vous organisez un événement, décidez si vous souhaitez prendre des notes, demander aux enfants de prendre les notes eux-mêmes ou filmer l'événement (avec leur accord).

N'utilisez pas seulement des questions. Vous pouvez demander aux enfants de dessiner, d'écrire une chanson, une pièce de théâtre ou un poème, etc.

Le groupe doit penser à indiquer aux personnes qui participent comment les informations seront utilisées. Il faut les informer de la suite de l'enquête, du processus de présentation de rapports et des observations finales du Comité.

Conseil : Comment faire pour que tous les enfants aient les mêmes chances de participer ?

- **Identifier les enfants qui souvent n'ont pas la possibilité de s'exprimer (les jeunes enfants, les enfants réfugiés, les enfants qui travaillent ou les enfants qui ne vont pas à l'école, par exemple).**



- **Parler à tous les enfants qui viennent aux événements organisés par ton groupe.**
- **Faire appel à des interprètes pour les enfants qui ne parlent pas bien ta langue et inviter des travailleurs sociaux pour aider les enfants qui peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire.**
- **Demander à une ONG des conseils sur les différentes manières de recueillir des informations auprès d'enfants qui ont des difficultés à communiquer.**



Étape 5 : Analysez les résultats

Une fois que vous avez fini de recueillir les opinions des enfants, il est temps de déterminer ce que les informations que vous avez obtenues montrent sur les droits de l'enfant. C'est ce qu'on appelle l'analyse. Il est plus facile de faire une analyse question par question ou thème par thème, et ce, en préparant un résumé des réponses ou des résultats, en mettant les données dans un tableau ou en produisant un graphique. L'analyse des recherches peut prendre beaucoup de temps. Vous devrez donc faire preuve de patience !

Essayez de trouver un équilibre entre les informations « quantitatives » (par exemple, 63 % des enfants vont chez le médecin lorsqu'ils sont malades) et les informations « qualitatives » (par exemple, de nombreux enfants vivant à la campagne nous ont dit qu'ils n'allaient pas chez le médecin parce que c'était trop loin et trop cher, et qu'ils avaient peur de le dire à leurs parents lorsqu'ils sont malades).

Lorsque vous faites votre analyse, gardez un œil sur les éléments qui reviennent sans cesse – ce seront les thèmes clés des résultats de vos recherches.



Étape 6 : Rédigez votre rapport

Le Comité accepte les informations confidentielles. Vous pouvez donc décider si et quand vous souhaitez rendre votre rapport public et le publier sur le site Internet officiel du Comité. Si vous pensez qu'il pourrait y avoir des conséquences négatives si votre gouvernement ou toute autre partie prenante voyait votre rapport, il est très important que vous réfléchissiez et en discutiez à l'avance avec les autres enfants concernés et que vous demandiez l'avis des adultes.

Le groupe doit décider quels sont les résultats les plus importants des recherches. Ils constitueront la section principale de votre rapport. Il est important qu'il s'agisse de vos propres opinions et que personne ne vous impose ses idées. Pour rédiger votre rapport, utilisez des statistiques tirées de vos enquêtes, des citations des entretiens, les dessins des enfants, des photos ou des études de cas que les enfants vous ont donnés.

Contrairement aux adultes, il n'y a pas de règles concernant ce que les enfants doivent inclure dans leurs rapports et sur le format des rapports. Il est bon de remettre au Comité un rapport écrit qu'il pourra lire à l'avance, mais vous pouvez aussi envoyer des vidéos, études, photos et dessins.



Longueur du rapport

Il n'y a pas de limite de mots, mais nous recommandons que le rapport ne dépasse pas 30 pages, car le Comité reçoit une énorme quantité d'informations pour chaque pays. Il est toutefois possible d'ajouter des pages avec des dessins, des photos, etc.

Vous pouvez également intégrer un rapport plus court ou un résumé du rapport dans le rapport principal de l'ONG/la coalition des adultes.



Langue

Les rapports doivent être rédigés dans l'une des trois langues utilisées par le Comité – français, anglais ou espagnol. Si la langue principale de ton pays n'est ni le français, ni l'anglais, ni l'espagnol, il faudra produire le rapport dans la langue de ton pays afin que les enfants puissent voir quelles informations ont été envoyées au Comité. Il faudra ensuite le traduire pour le Comité. Attention à la traduction ; si elle est de mauvaise qualité, cela peut nuire au rapport. Il faut donc prévoir assez de temps et ne pas hésiter à contacter l'UNICEF ou les ambassades étrangères pour savoir si elles peuvent prendre en charge la traduction et la publication.



Chapitres

Lorsque les gouvernements et les ONG envoient leurs rapports au Comité, il leur est demandé de les présenter par chapitres qui regroupent les différents droits de la CIDE par thème. Les voici, au cas où toi et ton groupe voudriez les utiliser :

<p>Chapitre</p>	<p>Explications</p>	<p>Écris les informations intéressantes que tu as sous chaque section et si cela vaut la peine de faire un chapitre</p>
<p>Mesures d'application générale (Articles 4, 42, 44)</p>	<p>Ces articles disent que les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour mettre la CIDE en pratique pour tous les enfants. Ils disent également que les gouvernements doivent informer les enfants et les adultes sur la CIDE et que tous les rapports doivent être publics.</p>	
<p>Définition de l'enfant (Article 1)</p>	<p>Tous les droits de la CIDE s'appliquent à toute personne âgée de moins de 18 ans.</p>	
<p>Principes généraux (Articles 2, 3, 6, 12)</p>	<p>Ces articles disent que l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être une priorité, que les enfants doivent échapper à toute discrimination, qu'ils ont le droit à la vie et à ce que leurs opinions soient prises en compte.</p>	

Chapitre	Explications	Écris les informations intéressantes que tu as sous chaque section et si cela vaut la peine de faire un chapitre
Liberté et droits civils (Articles 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17)	Ces articles couvrent le droit à une identité, le droit de dire ce qu'on pense (liberté d'expression), la liberté de religion, le droit d'être ensemble en public (liberté d'association), le droit à la vie privée et le droit de ne pas être maltraité.	
Violence contre les enfants (Articles 19, 24, 28, 34, 37, 39)	Ces articles disent que les enfants doivent être protégés de toutes formes de violence physique et psychologique et que toutes formes de mauvais traitements et d'abus sont interdites.	
Milieu familial et protection de remplacement (Articles 5, 9, 10, 11, 18, 20, 21, 25, 27)	Ces articles disent comment l'enfant devrait être traité dans sa famille et ce qui se passe quand les parents se séparent. Ils disent aussi comment les enfants devraient être traités quand ils doivent vivre hors de leur famille.	

Chapitre	Explications	Écris les informations intéressantes que tu as sous chaque section et si cela vaut la peine de faire un chapitre
<p>Handicap, santé et bien-être (Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27, 33)</p>	<p>Ces articles couvrent la santé et les soins que l'enfant devrait recevoir.</p>	
<p>Éducation, loisirs et activités culturelles (Articles 28, 29, 30, 31)</p>	<p>Ces articles disent que tous les enfants doivent recevoir une éducation qui les aide à se développer. L'article 31 dit que les enfants doivent jouer et s'amuser.</p>	
<p>Mesures de protection spéciales (Articles 22, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40)</p>	<p>Ces articles traitent des enfants dans des situations spéciales, comme les enfants réfugiés, les enfants en conflit avec la loi et les enfants qui ont été victimes d'abus. Ils expliquent comment ces enfants doivent être traités.</p>	





Recommandations

Il est important de faire des recommandations sur la façon dont les choses peuvent être améliorées. Il s'agit d'une conclusion logique des résultats de vos recherches. Ces recommandations doivent être réalistes et faisables pour le gouvernement. Par exemple, au lieu de « faire que tous les enfants soient en bonne santé », on peut dire « offrir à tous les enfants des soins médicaux gratuits ».



Conseil : essayez, toi et ton groupe, de trouver les observations finales émises sur votre pays la dernière fois que celui-ci a fait l'objet d'une évaluation de la part du Comité. Lisez-les et dites ce que vous en pensez.



Étape 7 : Que faire du rapport quand il est terminé ?

Child Rights Connect peut te dire quand le Comité doit recevoir le rapport.

Tu dois envoyer ton rapport final par le biais de la plateforme en ligne du site Internet de Child Rights Connect : <http://www.childrightsconnect.org/upload-session-reports>

Tu n'es pas dans l'obligation d'envoyer aux membres du Comité des exemplaires papier du rapport par la poste.

Si tu souhaites faire connaître le rapport dans ton pays, ton groupe peut organiser un événement de lancement, envoyer des communiqués de presse aux médias et transmettre le rapport aux personnes qui prennent des décisions qui concernent les enfants dans ton pays. Il peut s'agir des membres du gouvernement, du parlement, du médiateur ou défenseur des enfants, d'autres ONG, des médias et des autorités locales. Il est également important de veiller à ce que ton rapport soit envoyé aux enfants, en particulier à ceux qui ont donné leur opinion.



Quelques bons exemples

Si tu le peux, consulte sur Internet quelques exemples de rapports publics que des enfants ont envoyés au Comité.

Voici la base de données où tu peux trouver les rapports des enfants :

<http://www.childrightsconnect.org/alternative-report-archive>

Tu peux également demander à Child Rights Connect de te fournir des exemples récents.

RENCONTRER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Le Comité des droits de l'enfant rencontre les enfants à Genève, mais également par téléphone ou visioconférence.

L'interaction directe avec les enfants est essentielle pour le Comité, et il s'agit généralement d'une expérience très informelle et valorisante pour les enfants. Elle aide le Comité à mieux comprendre comment vivent les enfants



Délégations d'enfants

Le Comité ne peut pas payer le voyage des enfants ou des ONG qui viennent à Genève pour le rencontrer. Il faut que l'organisation avec laquelle tu travailles ou un autre donateur couvre les dépenses.

Le nombre d'enfants qui compose la délégation dépend de chaque groupe. Pour définir cela, il faut penser à :

Ce dont vous voulez parler au Comité et qui est le mieux placé pour le faire.

Quelles seront les informations les plus importantes ou les plus impressionnantes pour le Comité.

La durée de la rencontre avec le Comité (une heure seulement).

Ce que la délégation fera à Genève (autres réunions et/ou activités auxquelles la délégation participera, par exemple).

De combien d'argent vous disposez.

Les enfants qui, par le passé, ont rencontré le Comité à Genève ont été sélectionnés de différentes manières. Ton groupe peut par exemple organiser un concours (jugé par les enfants), élire ses propres représentants ou laisser l'organisation avec laquelle vous travaillez choisir avec votre consentement éclairé.



Se rendre à Genève

En règle générale, l'organisation avec laquelle ton groupe travaille organise le voyage à Genève et peut te demander ton aide ou ton avis. Elle te donnera les informations nécessaires sur ce qui se passera à Genève et ce que tu devras prendre avec toi. Elle t'aidera également à obtenir un passeport ou un visa si tu en as besoin. Child Rights Connect peut également te donner des conseils à ce sujet et dispose d'un guide pratique pour toutes les délégations et les enfants qui viennent à Genève. Demande-le !



Comment ça se passe à Genève ?
(Imogen, 17 ans)

Il est important que tu saches un peu à quoi t'attendre avant d'aller à Genève, et ce, pour pouvoir profiter pleinement du voyage. Le Palais Wilson est un grand bâtiment, alors ne sois pas impressionné(e) par sa taille ou par le contrôle de sécurité. Une fois la sécurité passée, tu peux vraiment admirer le bâtiment ! C'est à l'intérieur du Palais Wilson que le Comité des droits de l'enfant se réunit, ainsi que d'autres comités des Nations unies.

Un membre de l'équipe de Child Rights Connect te guidera à l'intérieur et te fera visiter. Avant d'entrer dans la salle du Comité, on t'expliquera ce qui t'attend et le déroulement de la journée. Cette discussion peut avoir lieu à la cafétéria. Si c'est le cas, sors prendre l'air sur le balcon avant d'aller à la réunion. Celui-ci offre une vue magnifique sur le lac Léman !

La disposition de la salle du Comité peut être assez intimidante. Durant la pré-session, les membres du Comité s'assoient en cercle dans le fond de la salle et toutes les autres personnes s'assoient au milieu du cercle.

C'est une bonne chose si tu risques d'être distrait. Savoir que les membres du Comité sont autour de toi suffit à rester éveillé et concentré pendant toute la réunion ! Lors des réunions avec les enfants, les membres du Comité viendront plutôt s'asseoir avec toi.



imogen

QUE SE PASSE-T-IL QUAND ON RENCONTRE LE COMITÉ ?

À Genève, les enfants peuvent participer à la pré-session aux côtés des ONG, de l'UNICEF, des agences des Nations Unies, des INDH et des médiateurs et/ou demander de pouvoir participer à une réunion séparée avec les enfants.



Que se passe-t-il lors de la pré-session ?

S'ils le souhaitent, les enfants peuvent décider de participer et de prendre la parole lors de la pré-session, ou simplement jouer un rôle d'observateurs.

La pré-session dure deux heures et demie. Les participants font de courtes présentations pour expliquer au Comité la situation des droits de l'enfant dans leur pays. Le Comité pose ensuite beaucoup de questions, l'une après l'autre. Les participants bénéficient d'une courte pause et reviennent ensuite dans la salle pour répondre aux questions. Tu peux répondre à certaines questions si tu le souhaites. Tu devras utiliser le micro, car il y aura une interprétation.



Que se passe-t-il pendant la réunion des enfants ?

Au moment de soumettre ton rapport en ligne, il te sera demandé si tu souhaites organiser une réunion privée avec le Comité, que ce soit en personne à Genève ou par visioconférence/téléphone. Cette réunion dure une heure et a lieu juste avant la pré-session de ton pays. Un représentant de Child Rights Connect assistera à cette réunion pour t'aider, si nécessaire. Les adultes qui ne sont pas membres du Comité et le personnel de son Secrétariat ne peuvent assister à cette réunion que si les enfants le souhaitent. En outre, ils ne peuvent pas répondre aux questions ou donner leur avis.

Les membres du Comité chargés de l'examen de ton pays (entre 2 et 4 membres) participeront à la réunion. Child Rights Connect t'indiquera à l'avance qui ils sont. D'autres membres du Comité pourront également être présents. Ils se présenteront et te demanderont de te présenter. Ils te demanderont ensuite de leur expliquer ce que tu as à dire.

Il n'y a pas de règles concernant ce que tu dois faire pendant cette réunion. De nombreux enfants font de courtes présentations et répondent ensuite aux questions du Comité. Les enfants peuvent également poser des questions au Comité. Tu peux y réfléchir et préparer les questions à l'avance. Par ailleurs, assure-toi que tu as suffisamment de temps pour les poser avant la fin de la réunion. Celle-ci ne dure qu'une heure !

Si tu souhaites utiliser PowerPoint ou une vidéo lors de ta présentation, parles-en à Child Rights Connect.

Le Comité souhaite connaître ton expérience et l'opinion des enfants de ton pays. Tu n'auras pas à répondre à des questions personnelles. Et tu n'es pas obligé(e) de répondre à une question si tu ne veux pas ou si tu ne sais pas y répondre.

Après la réunion, le HCDH te transmettra un questionnaire (sur papier ou en ligne). Tu pourras y faire part de ton opinion et donner ton avis afin d'aider le Comité à comprendre comment il peut améliorer ses futures réunions avec les enfants.



Conseil : la réunion avec le Comité ne dure qu'une heure, et elle passera très vite ! Il convient donc de parler des questions les plus importantes pour les enfants de ton pays. Dis ce que ton groupe veut que le Comité recommande au gouvernement. Souviens-toi qu'il aura lu votre rapport avant la réunion !



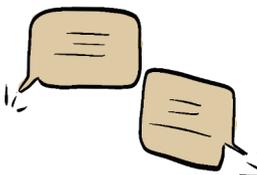
La réunion avec les enfants est privée. Il n'y aura pas de rapport officiel et le Comité ne mentionnera jamais ce que tu auras dit. Tu dois faire de même et ne jamais mentionner ce que le Comité t'a dit ou demandé.



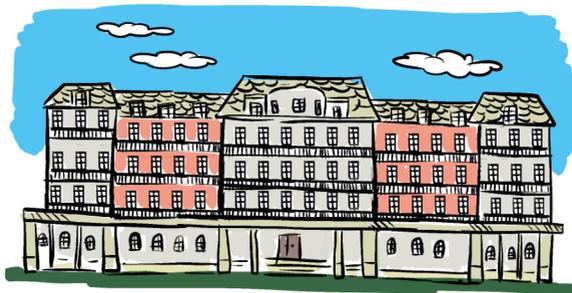
Le Comité parlera-t-il ma langue ?

La réunion peut se dérouler dans l'une des trois langues de travail du Comité (anglais, français et espagnol). Comme la plupart des membres du Comité comprennent l'anglais, l'interprétation sera toujours nécessaire si la réunion se déroule dans une autre langue. Si tu n'es pas à l'aise en anglais, il faudra demander aux adultes qu'ils prévoient un traducteur pendant la réunion des

Enfants. C'est le rôle des personnes qui accompagnent les enfants, comme cela est expliqué dans notre guide pratique destiné aux enfants participant aux réunions. L'ONU ne fournit aucun service d'interprétation officielle lors des réunions avec les enfants. L'interprétation professionnelle dans les six langues de l'ONU (anglais, français, espagnol, russe, chinois et arabe) n'est assurée que pendant la pré-session.



Conseil : si tu as besoin d'un traducteur lors de la réunion des enfants, il faut penser que ce que tu diras prendra deux fois plus de temps.

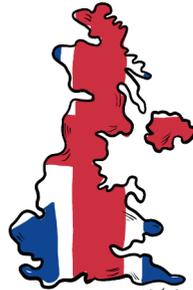




ÉTUDES DE CAS : Réunion avec le Comité

Le projet *See it, Say it, Change it*, Angleterre, 2015

La CRAE a accompagné un groupe de pilotage dans la planification et l'organisation du projet « See it, Say it, Change it ». Ce groupe était composé de 22 enfants âgés de 7 à 18 ans et d'origines très diverses (dont des enfants noirs et issus de minorités ethniques, des enfants placés hors de leur foyer, des enfants de familles sans abri, des enfants handicapés, des enfants aux prises avec le système judiciaire et des enfants réfugiés).



Près de 1 000 enfants ont ainsi contribué à la mise en œuvre de ce projet, et ce, au travers de groupes de discussion et d'une enquête en ligne ciblant les enfants les plus susceptibles de ne pas voir leurs droits respectés en Angleterre. Les principales questions et recommandations relatives aux droits de l'enfant ont ensuite été compilées dans un rapport qui a été envoyé au Comité.

Le groupe de pilotage a bénéficié d'un soutien pour participer à la fois à la réunion des enfants et à la pré-session avec le Comité à Genève. Les enfants se sont répartis en deux groupes afin de sélectionner les questions et recommandations dont ils souhaitaient absolument faire part au Comité, mais aussi pour décider de la manière de présenter les choses à chaque réunion. Un troisième groupe était chargé de travailler sur leurs tweets et articles de blog.

L'une des choses les plus passionnantes a été de pouvoir parler à Child Rights Connect sur Skype avant la pré-session. Ils ont ainsi pu faire part de leurs interrogations, que ce soit par rapport aux questions que le Comité pourrait poser ou aux vêtements qu'ils devraient porter.

Les enfants ont participé à la réunion des enfants avec d'autres enfants venus d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord. Quatre enfants ont participé à la pré-session aux côtés d'adultes issus de la société civile : les médiateurs britanniques, les alliances pour les droits de l'enfant et l'INDH. Ils ont ainsi présenté une brève déclaration et répondu aux questions du Comité. L'un des enfants participants a déclaré ceci : « C'est une occasion unique dans une vie. »

Huit mois plus tard, les recommandations contenues dans les observations finales reflétaient les principales questions soulevées par les enfants dans leur rapport et lors des réunions avec le Comité. En participant à ce projet, les enfants ont fait état d'une plus grande confiance en soi, d'un sentiment d'autonomie et d'une meilleure connaissance de leurs droits, du processus de suivi des traités de l'ONU et du système politique britannique.

Children's Rights Alliance for England (CRAE), membre de l'organisation Just for Kids Law

Projet « Child Voice », République de Corée, 2015-2019

L'International Child Rights Center, le Comité coréen pour l'UNICEF et ChildFund Korea ont soutenu diverses actions d'enfants en République de Corée, notamment des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant, des propositions politiques, des entretiens et des enquêtes dans le cadre du projet « Child Voice ». Entre 2015 et 2017, les opinions de 394 enfants âgés de 10 à 18 ans et originaires de différentes régions ont été recueillies et exploitées par 23 enfants du projet « Child Voice ».



Leur but : rédiger le rapport « Children Suffering from Academic Pressure » (La souffrance des enfants face à la pression scolaire). Dans l'objectif de recueillir d'autres opinions spécifiques d'enfants sur le sujet, les enfants se sont appuyés sur des enquêtes (en ligne et hors ligne) et ont organisé plusieurs ateliers.

1 400 enfants issus de milieux et de parcours différents ont participé. Les enfants ont dirigé l'ensemble du processus, depuis la sélection des sujets à la rédaction du rapport final, en passant par l'organisation des activités. Ils ont pu s'appuyer sur un manuel inspiré du présent guide et rédigé en coréen.

En amont de la pré-session, les 23 enfants ont désigné 4 enfants âgés de 15 à 18 ans en tant que représentants chargés de participer à la réunion des enfants avec le Comité à Genève.

Quatre ateliers préparatoires ont été organisés en vue d'élaborer les messages clés à transmettre au Comité.

En 2019, les quatre enfants ont participé à la réunion des enfants et à la pré-session officielle. L'un d'entre eux, qui était en fauteuil roulant, a pu aborder la situation des enfants handicapés.

Les enfants qui ont participé à ce processus dirigent désormais leur propre organisation d'enfants et mettent en place des activités visant à suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité.

International Child Rights Center (InCRC), le Comité coréen pour l'UNICEF et ChildFund Korea



Que se passe-t-il lors de la session du Comité avec mon gouvernement ?

La session avec le gouvernement est publique et dure six heures. Les ONG et les enfants n'ont pas le droit de parler, mais ils peuvent assister en tant qu'observateurs et écouter les discussions entre le Comité et le gouvernement. Toute autre personne peut également assister à cette session et écouter les débats ; c'est le cas des journalistes.

Toutes les sessions sont enregistrées et diffusées en direct sur la web TV de l'ONU : <http://webtv.un.org/meetings-events/>

La session est une bonne occasion de s'entretenir à nouveau avec les membres du Comité, et ce, pendant les pauses. Tout en regardant la retransmission en direct sur la web TV de l'ONU, les enfants qui sont chez eux peuvent envoyer leurs commentaires aux enfants présents à Genève. Il est également possible de parler aux représentants gouvernementaux à Genève de ce qui est important à tes yeux et de les persuader d'agir en vue d'opérer un changement positif.

Durant la session, tu peux utiliser les réseaux sociaux pour partager les messages clés du dialogue entre le Comité et le gouvernement, ou simplement écrire ce que tu aborderas lors des discussions de suivi.

Tu peux également regarder ou écouter la vidéo après la réunion, de chez toi ou d'ailleurs. Les discussions se feront en anglais et, le cas échéant, dans une autre langue parlée dans ton pays. Tu peux suivre la session où et quand tu le veux, et organiser des activités avec d'autres enfants et organisations.

ÉTUDE DE CAS : Suivre la session en direct sur Internet, Moldavie, 2017

En Moldavie, le CRIC a permis à un groupe de six enfants de suivre les discussions entre leur gouvernement et le Comité lors de la session à Genève, et ce, en direct sur la web TV de l'ONU (www.webtv.un.org). Les enfants ont pu observer la façon dont le gouvernement a décrit les efforts qu'il déploie dans la mise en œuvre de la Convention, mais également si et comment les questions qu'ils ont soulevées dans leur rapport alternatif ont été abordées. Les enfants ont transmis leurs commentaires et questions en direct aux membres du Comité en envoyant un e-mail au personnel de Child Rights Connect, qui est toujours présent dans la salle où se déroule la session.



Cette webdiffusion a permis aux enfants de suivre la session dans un environnement convivial et sans avoir à se déplacer à Genève. Les adultes présents à leurs côtés ont pu leur expliquer certains termes techniques.

À l'issue de la session, les six enfants ont discuté de la manière dont leurs recommandations ont été prises en compte par le Comité et le gouvernement, et ce, dans le cadre d'un atelier organisé avec l'ensemble des enfants impliqués dans le rapport alternatif.

Les enfants ont déclaré que cette expérience avait renforcé leur confiance en soi, car ils pouvaient avoir une influence sur une discussion de haut niveau concernant leurs droits. Par ailleurs, cela leur a permis de mieux comprendre le processus de présentation de rapports sur la CIDE et le rôle des enfants dans ce processus.



UNE VISITE DE RAPPORTEUR

Seul un petit nombre d'enfants peut se rendre à Genève, mais il existe d'autres moyens de faire parvenir un message au Comité, notamment en invitant un membre du Comité à rendre visite aux enfants de ton pays. C'est ce qu'on appelle une **visite de rapporteur**.



Qu'est-ce qu'un rapporteur/groupe de travail ?

Les rapporteurs sont les deux membres du Comité chargés de l'examen de ton pays. Un groupe de travail se compose de 3-4 membres du Comité en charge de ton pays. Child Rights Connect ou l'organisation avec laquelle tu travailles pourra te donner leur nom.

Le rapporteur/groupe de travail dirigera les questions du Comité aux enfants, aux ONG, à l'UNICEF, aux INDH, aux médiateurs et à l'État partie.



Planifier une visite de rapporteur

De nombreuses ONG décident d'inviter le rapporteur à se rendre dans leur pays afin de lui permettre d'entendre directement les enfants parler de leur vie et de rencontrer d'autres acteurs. Le rapporteur est l'oreille du Comité. La visite du rapporteur permet au Comité de rencontrer des enfants dans leur environnement et de comprendre les problèmes auxquels les enfants sont confrontés. Elle peut donner plus de temps aux enfants pour discuter de leurs inquiétudes, et ce, dans un cadre approprié. Cela signifie également qu'un plus grand nombre d'enfants peuvent expliquer directement au Comité si leurs droits sont respectés.

Cette visite ne peut avoir lieu qu'avant la pré-session et la réunion des enfants, ou une fois les observations finales publiées.

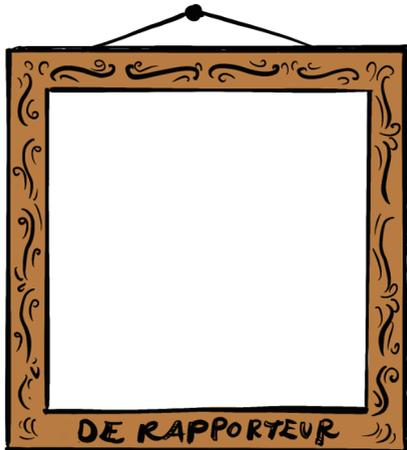
Avant la pré-session, la visite offre aux rapporteurs l'occasion de voir ce qui se passe dans ton pays en visitant certains endroits et en discutant avec un grand nombre d'enfants.

Après les observations finales, la visite peut permettre de parler concrètement et de planifier la mise en œuvre des recommandations du Comité dans le pays, mais aussi d'aborder le rôle que tu peux jouer dans le suivi des efforts du gouvernement et de leur impact.

La visite peut se faire en personne, et ce, si le voyage et le séjour sont organisés et financés par certaines organisations et/ou le gouvernement. Il peut également s'agir d'une visite virtuelle, selon le contexte. Il est arrivé qu'à cause de restrictions de voyage ou pour des raisons de sécurité, certains rapporteurs ne soient pas autorisés à se rendre dans un pays. Dans ce cas, ils organisent une visioconférence avec les enfants et d'autres organisations.

Pour inviter le rapporteur à se rendre dans ton pays, il faut en parler à l'organisation avec laquelle tu travailles et écrire au Secrétariat du Comité. Child Rights Connect peut t'aider.

Si tu rencontres le rapporteur ou si tu trouves sa photo sur Internet, dresse son portrait ou demande-lui un autographe ou un petit mot pour les enfants de ton pays :



Note ici le nom et les coordonnées de ton rapporteur :

.....
.....



OBSERVATIONS FINALES

Après avoir rencontré le gouvernement, le Comité publie ses recommandations. On les appelle les **observations finales**.



Qui reçoit les observations finales ?

Le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant envoie directement les observations finales à ton gouvernement. Il s'agit d'un document public disponible sur le site Internet du HCDH quelques semaines après la session :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=fr&TreatyID=5&TreatyID=10&TreatyID=11&DocType=5

Child Rights Connect annonce également sa publication sur Facebook (<http://www.facebook.com/childrightsconnect>) et Twitter (<https://twitter.com/ChildRightsCnct>).



Faut-il envoyer les observations finales ?

Le Comité recommande toujours aux gouvernements de veiller à ce que les observations finales soient disponibles et accessibles à tous dans le pays. Toutefois, de nombreuses ONG et organisations d'enfants aident leur gouvernement en rédigeant des versions des observations finales adaptées aux enfants. Certaines ONG ont traduit les observations finales dans les langues les plus utilisées par les enfants dans leur pays.

Ton groupe peut envoyer les observations finales – et une version pour enfants – à tous les enfants et à toutes les organisations qui vous ont aidé à préparer le rapport.

Il est très important que chaque enfant vérifie les progrès réalisés par son gouvernement dans la mise en œuvre des observations finales. En effet, le Comité ne rencontre le gouvernement que tous les cinq ans – **mais tu peux tout de suite agir dans ton pays !**

Demande-toi :

Comment un enfant peut-il être sûr que le gouvernement applique les observations finales ?

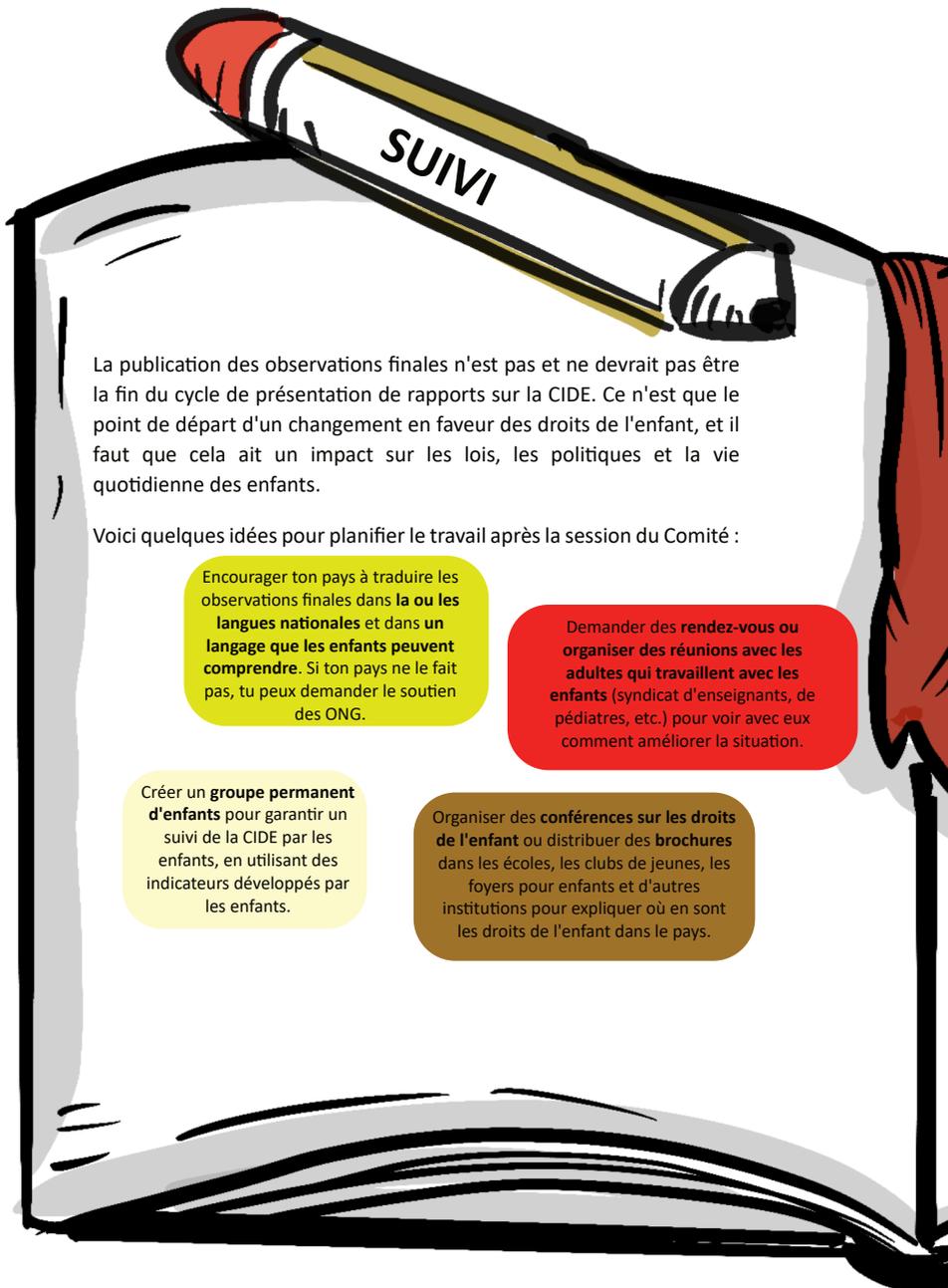
Que peuvent faire les enfants pour parler des droits de l'enfant et des observations finales ?

Y a-t-il des questions relatives aux droits de l'enfant sur lesquelles toi et ton groupe voulez faire campagne ?

En quoi les observations finales peuvent-elles vous aider ?



Conseil : demande à l'organisation avec laquelle tu travailles d'aider ton groupe à organiser des activités pour améliorer les droits de l'enfant. Elle peut vous donner beaucoup de conseils et de soutien.



SUIVI

La publication des observations finales n'est pas et ne devrait pas être la fin du cycle de présentation de rapports sur la CIDE. Ce n'est que le point de départ d'un changement en faveur des droits de l'enfant, et il faut que cela ait un impact sur les lois, les politiques et la vie quotidienne des enfants.

Voici quelques idées pour planifier le travail après la session du Comité :

Encourager ton pays à traduire les observations finales dans **la ou les langues nationales** et dans **un langage que les enfants peuvent comprendre**. Si ton pays ne le fait pas, tu peux demander le soutien des ONG.

Demander des **rendez-vous ou organiser des réunions avec les adultes qui travaillent avec les enfants** (syndicat d'enseignants, de pédiatres, etc.) pour voir avec eux comment améliorer la situation.

Créer un **groupe permanent d'enfants** pour garantir un suivi de la CIDE par les enfants, en utilisant des indicateurs développés par les enfants.

Organiser des **conférences sur les droits de l'enfant** ou distribuer des **brochures** dans les écoles, les clubs de jeunes, les foyers pour enfants et d'autres institutions pour expliquer où en sont les droits de l'enfant dans le pays.



Choisir un thème dans les observations finales et organiser une **campagne** (créer un slogan, des affiches ou des autocollants, répondre à des interviews à la radio ou à la TV pour expliquer tout ce que tu sais sur le sujet et ce que le Comité a dit au gouvernement).

Demander une **audition au Parlement** pour que les parlementaires examinent les lois qui doivent être modifiées.

Envisager de **déposer des plaintes, avec l'aide d'avocats**, sur les cas graves de violation des droits de l'enfant soulevés par le Comité si le gouvernement ne fait rien

Écrire les **leçons que tu as tirées de ton expérience** pour le prochain rapport.

Demander des **rendez-vous avec des personnes importantes du gouvernement** (pourquoi pas rencontrer le/la Président(e) ou le/la Premier(e) ministre ?!), pour discuter des observations finales et de ce qu'ils vont faire pour les appliquer.

Organiser des **événements pour les enfants au niveau national** afin de discuter des questions relatives aux droits de l'enfant.

Raconter ton expérience aux plus jeunes et les former pour qu'ils puissent prendre le relais quand tu auras 18 ans.



Les enfants peuvent également coopérer avec le Comité et ainsi :

- Participer aux Journées de débat général (JDG) qui se tiennent tous les deux ans à Genève, afin de discuter d'un sujet spécifique lié aux droits de l'enfant. Le Comité dispose de méthodes de travail spécifiques relatives à la participation des enfants aux JDG :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/155&Lang=fr

Pour obtenir des informations sur les précédentes JDG, clique ici :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/DiscussionDays.aspx>

- Envoyer leurs avis lorsque le Comité rédige des documents pour expliquer plus en détail certains droits de l'enfant spécifiques, appelés « Observations générales » :
- https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=fr&TreatyID=5&DocTypeID=11
- Déposer une communication individuelle devant le Comité en utilisant le 3^e protocole facultatif à la CIDE (si ton gouvernement l'a ratifié). Pour plus d'informations : <https://opic.childrightsconnect.org/resources-for-children/>

En outre, tu peux consulter les travaux des autres Comités chargés des droits humains et voir si tu souhaites participer à leur processus de présentation de rapports, afin de t'assurer qu'ils discutent également des droits de l'enfant. À titre d'exemple, le Comité contre la torture pourrait adresser des recommandations à ton gouvernement sur la situation des enfants dans les prisons. Le Comité des droits des personnes handicapées et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pourraient faire de même pour les enfants handicapés et les jeunes filles, respectivement. La liste de tous les Comités est disponible ici :

<http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>

L'ONU est un vaste système, et de nombreuses autres possibilités s'offrent à toi pour renforcer tes efforts en matière de plaidoyer. C'est également le cas au niveau régional, où tu peux trouver des « mécanismes régionaux de protection des droits humains ». La liste de ces mécanismes est disponible ici :

<http://www.ohchr.org/EN/Countries/NHRI/Pages/Links.aspx>

Child Rights Connect peut t'aider à identifier les meilleures opportunités et ainsi à renforcer ton travail de plaidoyer ! Souviens-toi que plus ton gouvernement reçoit de recommandations, plus la pression pour les mettre en œuvre est forte.

QUELQUES CONSEILS UTILES

Les enfants qui ont préparé des rapports dans le passé nous ont expliqué ce qui les avait vraiment aidés à promouvoir les droits de l'enfant :

-  S'assurer que **toi et ton groupe dirigez** le processus comme vous le souhaitez et que vous prenez les décisions concernant votre travail ! Dans le même temps, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux adultes.
-  Obtenir **le plus d'informations et de conseils possibles**. Par exemple, parler avec l'organisation avec laquelle tu travailles, demander de l'aide à tes parents ou aux personnes responsables de toi, consulter ce que les enfants d'autres pays ont fait. Child Rights Connect peut t'aider à trouver des informations.
-  Établir de **bonnes relations avec le gouvernement quand c'est possible**. Cela permettra de s'assurer qu'il donne suite aux observations finales (recommandations) du Comité.
-  Déterminer **qui peut aider les enfants** à avoir le plus grand impact sur le processus de présentation de rapports. Il peut s'agir d'un médiateur ou d'un défenseur des enfants, d'un ministre du gouvernement, d'un membre du Comité ou de l'organisation avec laquelle tu travailles.
-  N'oublie pas les enfants et les adultes de **ta région**. Par exemple, tes amis, tes frères et sœurs, tes enseignants, les travailleurs et éducateurs sociaux, tes parents, les personnes responsables de toi ou les autres membres de ta famille, les chefs religieux, etc. Ce sont eux qui peuvent réellement contribuer au respect des droits de l'enfant là où tu habites !
-  **Impliquer les médias**. Cela t'aidera à demander des comptes au gouvernement en donnant à connaître les droits de l'enfant et le processus de présentation de rapports.
-  **Parler des droits de l'enfant** en mettant en place des activités scolaires, en réalisant des affiches ou des brochures, en organisant des réunions d'enfants et des journées de discussion, en préparant des podcasts, en créant un site Internet, en formant des adultes. Laisse libre cours à ton imagination pour faire le maximum de choses !
-  Impliquer les **enfants exclus**, ceux qui sont défavorisés et démunis.

ÉTUDE DE CAS : Du projet See it, Say it, Change it au projet Change it! : des enfants militent pour l'application d'une des recommandations du Comité, Angleterre, 2016

La CRAE a permis à un groupe d'enfants de participer au cycle de présentation de rapports 2016 du Royaume-Uni, et ce, dans le cadre du projet See it, Say it, Change it.

L'objectif du projet, dont le nom a ensuite évolué pour devenir Change it!, était d'aider les enfants à mener une campagne sur l'application de l'une des recommandations des observations finales. L'équipe de Change it! est composée de 26 membres âgés de 8 à 20 ans. Originaires de toute l'Angleterre, ils souhaitent faire évoluer les choses et s'assurer que le gouvernement écoute le Comité.



Les enfants ont analysé les principaux thèmes des recommandations et décidé de mettre l'accent sur la nécessité de ne plus loger les enfants de familles sans abri dans des chambres d'hôtes de mauvaise qualité pendant de longues périodes. Beaucoup d'enfants du groupe avaient eux-mêmes connu une vie de sans-abri.

*Les enfants ont été soutenus dans l'organisation de nombreuses activités de campagne, dont (1) une rencontre avec le ministre de l'Éducation, (2) un événement de lobbying parlementaire pour les jeunes afin de discuter de la question des sans-abri, (3) la réalisation d'un film de campagne intitulé *What home means to me* (Ce que signifie avoir un foyer) et (4) la publication d'un rapport intitulé *'It feels like being in Prison': Children speak out on homelessness* (On se croirait en prison : les enfants s'expriment sur leur vie de sans-abri), qui met en lumière les expériences des enfants vivant dans des logements insalubres et l'impact sur leurs droits. Ils ont également élaboré un dossier de campagne afin d'encourager d'autres enfants à rejoindre la campagne Change it!. Cette campagne a bénéficié d'une couverture médiatique à l'échelle locale et nationale.*

Children's Rights Alliance for England (CRAE), membre de l'organisation Just for Kids Law

SITES INTERNET ET COORDONNÉES UTILES

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Recherche « Informations pour les enfants »

<https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRC/Pages/InformationForChildren.aspx>

SITES INTERNET DE CHILD RIGHTS CONNECT

- Notre site Internet : <http://www.childrightsconnect.org>
- Notre site Internet consacré à la présentation de rapports sur la CIDE : <http://ccreporting.childrightsconnect.org/>
- Notre site Internet sur le protocole facultatif OPIC, avec des ressources destinées aux enfants : <https://opic.childrightsconnect.org/resources-for-children/>

PUBLICATIONS DE CHILD RIGHTS CONNECT

- Notre guide pour aider les ONG à comprendre comment soumettre un rapport au Comité des droits de l'enfant : http://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2015/07/FR_GuidetoCRCReportingCycle_ChildRightsConnect_2014.pdf
- Notre guide *Avec les enfants, pour les enfants*, destiné aux adultes qui accompagnent les enfants dans la préparation de rapports sur la CIDE : http://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/10/With_Children_For_Children_WEB_french.pdf
- Retrouve toutes nos ressources et publications pour les enfants à l'adresse suivante : <http://www.childrightsconnect.org/publications>

Pour toute question, contactez Child Rights Connect par e-mail (ccreporting@childrightsconnect.org) ou par téléphone (+41 22 552 41 30).

ANNEXES

ANNEXE 1 : La Convention relative aux droits de l'enfant – Version destinée aux enfants

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant compte 54 articles. Ces articles, qui correspondent aux différentes parties de la CIDE, indiquent quels sont les droits des enfants et comment les gouvernements doivent les protéger. L'UNICEF et Child Rights Connect ont travaillé aux côtés des enfants pour élaborer cette version de la CIDE adaptée aux plus jeunes. Il s'agit aujourd'hui de la version officielle de la CIDE pour les enfants.

Cette version est disponible en différentes langues et dans différents formats sur Internet :

<https://weshare.unicef.org/CS.aspx?VP3=SearchResult&STID=2AMZIFJXAUY>

Il existe également un guide destiné aux adultes qui souhaitent développer des versions adaptées aux enfants dans d'autres langues ou pour des contextes différents :

www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2019/08/cf_crc_translation_guide_final.pdf

<p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	<p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	<p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	<p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	<p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	<p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	<p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>
<p>8</p>  <p>IDENTITE</p>	<p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	<p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	<p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	<p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	<p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	<p>14</p>  <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>
<p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	<p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	<p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	<p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	<p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	<p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	<p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>
<p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>	<p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	<p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	<p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	<p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	<p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
<p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	<p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	<p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	<p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	<p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	<p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
<p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	<p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	<p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	<p>39</p>  <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>	<p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	<p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	<p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>

43-54



FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT



Un enfant est une personne de moins de 18 ans.



Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.



Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.



Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.



Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.



Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.



Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.



Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.



Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C'est le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.



Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent laisser l'enfant et ses parents voyager afin qu'ils puissent rester en contact et être ensemble.



Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.



Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.



Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.



Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les parents peuvent guider les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.



Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.



Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.



Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.



18 Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être donnée à un autre adulte qu'on appelle un « représentant légal ». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.



19 Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.



20 Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.



21 Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays – en vivant avec une autre famille, par exemple – il peut être adopté dans un autre pays.



22 Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés.



23 Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.



24 Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.



25 Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.



26 Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.



27 Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.



28 Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.



29 L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.



30 Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes.



31 Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.



32 Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés comme il faut.



33 Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.



34 Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.



35 Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).



36 Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.



37 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.



38 Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.



39 Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.



40 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.



41 Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.



42 Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.



43-54 Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.



Ce texte est soutenu par le Comité des droits de l'enfant.

ANNEXE 2 : Exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant

ENQUÊTE 1 : Questionnaire fourni par le Centre d'information sur les droits de l'enfant de la République de Moldavie

Merci de remplir ce questionnaire sur les droits de l'enfant. Ton opinion est très importante et nous t'encourageons à répondre honnêtement à toutes les questions. Tu ne dois pas écrire ton nom sur le questionnaire. Ce document est anonyme de façon à ce que personne ne sache ce que tu as dit. Remplir le questionnaire ne te prendra que quelques minutes.

Choisis l'option qui te convient (fais une croix, entoure la bonne réponse ou écris ta réponse).

1. Je suis une fille/un garçon
2. J'ai ___ ans
3. Je vis dans un village / une ville
4. Je vais au collège / au lycée / à l'université / dans un centre pour enfants
5. Indique cinq droits de l'enfant que tu connais
.....
.....
.....
.....
.....
6. Où as-tu appris ces droits (choisis un maximum de 3 réponses) ?
 - Parents
 - Amis
 - Enseignants
 - Médias - journaux / magazines / TV / radio
 - Brochures / livres
 - Internet
 - Ailleurs / quelqu'un d'autre
7. Dans quel document trouve-t-on les droits de l'enfant ?
.....
8. Dans quelle mesure penses-tu que les droits de l'enfant sont respectés dans ta communauté ? (Entoure une réponse)

1	2	3	4	5
(<u>pas</u> respectés)				(complètement respectés)
9. Où penses-tu que les droits de l'enfant sont le plus souvent violés (3 réponses maximum) ?
 - À la maison
 - Dans la rue
 - À l'école
 - Avec des amis
 - Dans les endroits pour s'amuser et de loisir
 - Dans les espaces publics (par exemple, magasins, cinémas, théâtres)
 - Ailleurs (merci de nous dire où)
10. Pour toi, quels sont les droits qui sont le plus souvent violés ?
.....
11. À quelles organisations / individus les enfants peuvent-ils s'adresser si leurs droits sont violés ?
.....
12. Comment aimerais-tu être informé des droits de l'enfant (3 réponses maximum) ?
 - Parents



- Amis
- Enseignants
- Médias - journaux / magazines / TV / radio
- Brochures / livres
- Internet
- Ailleurs / quelqu'un d'autre

13. Que penses-tu qu'il faut faire pour que les droits de l'enfant soient respectés ?

.....

ENQUÊTE 2 : Questionnaire fourni par Children's Rights Alliance for England au Royaume-Uni. C'est une des 7 enquêtes qu'ils ont effectuées sur les droits de l'enfant. Chaque enquête couvrait une question différente. Le sujet de cette enquête était le respect.

1. Peux-tu intervenir sur les questions qui affectent tes droits ?

Toujours La plupart du temps Très rarement Jamais Ne sais pas

2. Est-ce que les adultes t'écoutent ?

Toujours La plupart du temps Très rarement Jamais Ne sais pas

3. Penses-tu que les enfants sont jugés sur leur façon de s'habiller ?

Oui Non Ne sais pas

4. Qui a le plus de chances d'être traité de façon injuste par les adultes (tu peux choisir plus d'une réponse) ?

Moins de 5 ans De 5 à 10 ans De 10 à 14 ans De 15 à 17 ans Plus de 18 ans

5. Penses-tu que la police traite les enfants de manière juste ?

Oui Non Ne sais pas

6. Penses-tu que les commerçants traitent les enfants de manière juste ?

Oui Non Ne sais pas

7. Il y a beaucoup d'enfants différents. Par exemple, certains enfants peuvent avoir une couleur de peau différente de la tienne, ou peuvent vivre dans un foyer ou dans une institution. Ils peuvent avoir un handicap ou appartenir à la communauté des gens du voyage, être réfugiés ou jeunes parents. Penses-tu qu'un groupe d'enfants en particulier n'est pas respecté en raison de son identité ? Dis-nous qui et pourquoi.

.....

8. Respecter quelqu'un ce n'est pas seulement écouter ses opinions. Cela veut également dire valoriser quelqu'un pour ce qu'il est. Penses-tu qu'il y a assez de respect entre les enfants (moins de 18 ans) et les personnes âgées (plus de 65 ans) ?

- Oui, il y a assez de respect entre les enfants et les personnes âgées
- Non, il n'y a pas assez de respect entre les enfants et les personnes âgées
- Je ne sais pas

Si tu as répondu oui, passe à la question 11

9. Si tu as répondu non ou je ne sais pas à la question 8, quelle phrase correspond le mieux à ce que tu penses ?

- En général les personnes âgées ne respectent pas les enfants
- En général les enfants ne respectent pas les personnes âgées
- Aucun des deux groupes ne respecte l'autre
- Je ne sais pas

10. Qu'est qui pourrait améliorer le respect entre les enfants et les personnes âgées ? (Tu peux choisir plus d'une réponse)

- a. Disposer de lieux où les personnes âgées et les enfants peuvent se rencontrer
- b. Des occasions d'apprendre plus les uns sur les autres
- c. Des histoires positives sur les enfants dans les médias
- d. Passer plus de temps ensemble
- e. Autre chose



11. As-tu déjà été traité injustement par un adulte ? Par exemple est-ce qu'on t'a déjà refusé l'accès à un bus/train, ou l'entrée au cinéma ou as-tu eu des difficultés à recevoir l'aide d'un docteur ou d'un dentiste en raison de ton âge ?

Oui Non Ne sais pas

Si tu as répondu non, passe à la question 13

12. Explique-nous comment tu as été traité et comment tu t'es senti

.....

13. Penses-tu que les médias (journaux, télévision, magazines et radio) donnent une image juste des enfants qui vivent en Angleterre ?

Oui Non Ne sais pas

14. Explique-nous ta réponse

.....

15. Que pourraient faire les médias pour améliorer la façon dont ils représentent les enfants ?

.....

INFORMATIONS

A. Quel âge as-tu ?

B. Tu es un garçon/une fille ?

C. D'où viens-tu ? Est East Midlands Londres

D. Est-ce que tu as un handicap ou des besoins spéciaux ? Oui/Non

E. Es-tu... Blanc Noir Métisse Asiatique Chinois

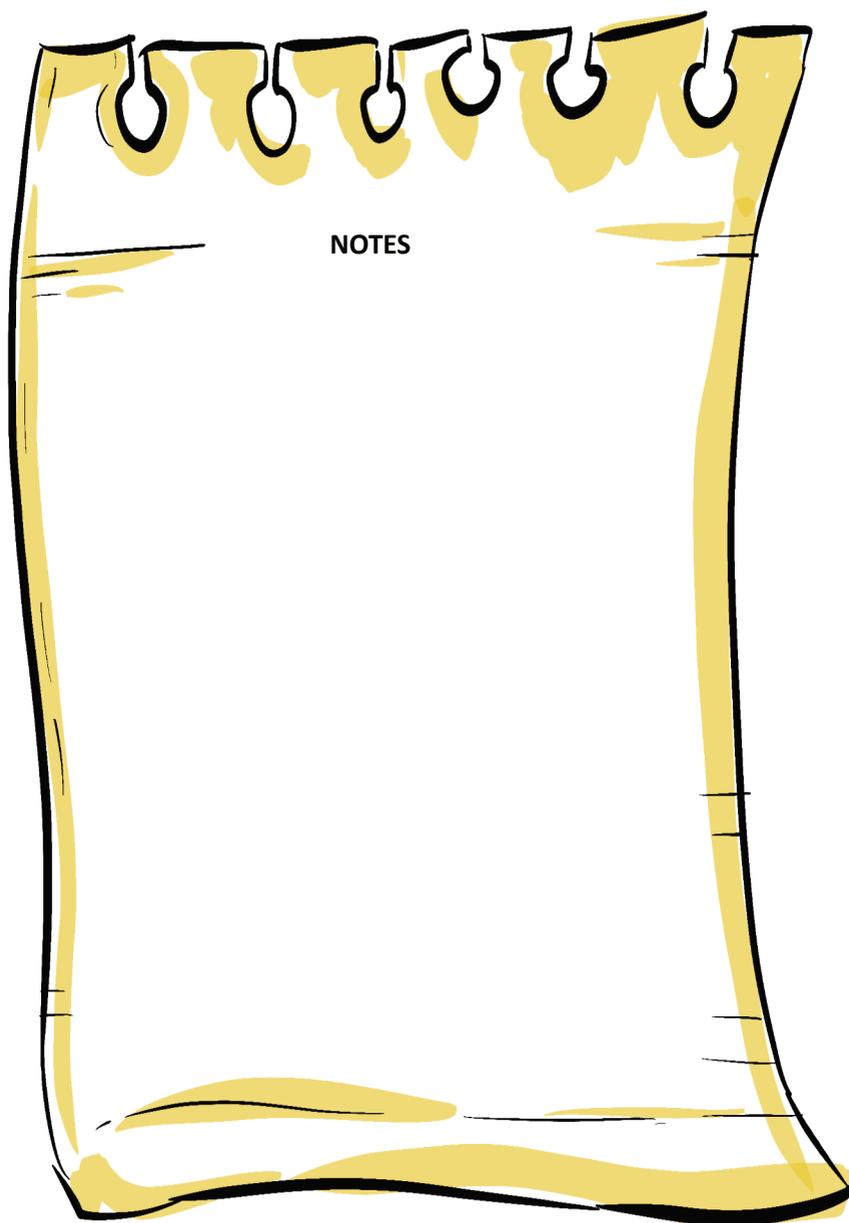
F. Laquelle parmi ces phrases décrit le mieux ton environnement familial ?

- À la maison avec mes parents
- Avec d'autres personnes dans ma famille
- Avec des amis
- Seul
- Dans une institution pour enfants
- Avec des tuteurs
- En pension dans une école spéciale
- Dans un pensionnat
- En détention
- Autre

G. Laquelle parmi ces phrases décrit le mieux le lieu où tu reçois ton éducation (tu peux choisir plus d'une réponse) ?

- Ecole ou lycée
- Centre d'information et d'orientation
- À la maison
- Je ne reçois pas d'éducation en ce moment
- Pas applicable dans mon cas - Je suis trop jeune
- Pas applicable dans mon cas - Je suis trop âgé

Pas applicable dans mon cas pour d'autres raisons (explique)



Child Rights Connect
1, rue de Varembé
1202 Geneva
Switzerland

Tel: +41 22 552 41 30

Fax: +41 22 552 41 39

secretariat@childrightsconnect.org

<http://www.childrightsconnect.org>